



Observatoire français
des drogues et des
tendances addictives



Juin 2025

Méryl Srocynski,
Jennifer Yeghicheyan
(CREAI-ORS Occitanie)



TREND

SUBSTANCES PSYCHOACTIVES, USAGERS ET MARCHÉS TENDANCES RÉCENTES À TOULOUSE, MONTPELLIER ET PERPIGNAN EN 2024

Résumé

Concernant l'organisation du trafic, l'année 2024 a été marquée par l'arrestation du patron de Telegram qui a entraîné une restructuration des comptes de vente en ligne et des orientations vers d'autres applications et messageries. Une forte résilience et capacité d'adaptation des réseaux aux stratégies répressives sont relevées, ce qui complexifie le travail d'enquête policière. Les profils des personnes impliquées dans le trafic semblent continuer à se diversifier sur des tâches spécifiques tels que la livraison ou le convoyage. Cette activité peut venir compléter des revenus légaux ou constituer une activité transitoire chez des personnes insérées professionnellement. Le marché de stupéfiants a été plusieurs fois altéré en 2024, notamment celui de la cocaïne, avec une pénurie partielle dans la région toulousaine. Elle a notamment entraîné une augmentation temporaire des prix et la circulation de produits aux teneurs moyennes bien inférieures à ce qui a pu être observé ces dernières années. L'offre de cannabis a continué à s'étoffer, tant sur le nombre de variétés proposées à la vente que sur les formes disponibles. Enfin, le prix de la kétamine a baissé de manière significative sur la seconde moitié de l'année.

La cocaïne basée occupe toujours une place prépondérante parmi les données recueillies ce qui témoigne de sa diffusion au sein de l'espace de la marginalité urbaine. L'ammoniaque est très utilisée pour le basage, même si le bicarbonate de soude se répand, notamment grâce à la démonstration par des pairs. Le passage vers l'inhalation de cocaïne s'opère en raison de dommages veineux importants pour les usagers injecteurs. La consommation de cocaïne basée constitue un enjeu toujours plus important pour les CAARUD : il occasionne une hausse des budgets dédiés au matériel de réduction des risques visant et questionne les capacités de réponse, d'accompagnement et d'orientation des professionnels. La prégabaline est toujours consommée sur les territoires investigués, parfois comme produit de « fin de mois ». L'arrestation d'un médecin prescripteur à Toulouse a par ailleurs conduit à l'émergence d'un protocole d'urgence de prise en charge des usagers de ce produit, construit par des acteurs de l'addictologie. En 2024, les données de l'ethnographie à Montpellier ont permis de renseigner pour la première fois l'appropriation de lieux impropre à l'habitation comme abri de fortune et espaces de sociabilités entre usagers pratiquant l'injection.

L'espace festif commercial toulousain continue à se restreindre en 2024. Le nombre d'espaces légaux proposant des plages horaires élargies étant limité, les espaces illégaux et semi-légaux constituent une alternative pour les usagers. Les « *warehouses* », « *secret place* », et « *calages* » sont toujours présents et les organisateurs recourent de manière croissante à la mise à disposition de matériel de réduction des risques. Face à l'afflux de demandes, les structures questionnent une limitation des quantités distribuées, voire leur tarification dans le cas des soirées payantes. Les jeunes usagers des espaces festifs consomment prioritairement de la kétamine, des cathinones et de la MDMA, notamment en raison de leur accessibilité financière. Des pratiques d'association de produits et des consommations de quantités importantes sont observées, parfois en l'absence de connaissance des pratiques de réduction des risques et des dommages (RdRD) tel que l'espacement des doses.

Enfin, les problématiques liées au chemsex relevées en 2024 concernent la place des produits en contexte sexuel dans la communauté gay. Ceux-ci sont de plus en plus prégnants, complexifiant la recherche de partenaires. Les demandes des clients des travailleurs du sexe intervenant dans cette communauté sont désormais très fréquemment conditionnées à la consommation de produit.

Sommaire

Résumé	2
Sommaire	3
Objectifs et méthodologie	5
Un dispositif de recueil de données qualitatives multi-situé	5
Les investigations réalisées en 2024	7
Trafics locaux et modalités d'approvisionnement.....	8
Des volumes de saisies comparables à 2024.....	8
Des évolutions stratégiques du travail de deal	8
Une réorganisation de l'approvisionnement des points de deal pour limiter les risques judiciaires.....	9
Des profils qui continuent à se diversifier.....	9
Le recrutement de profils vulnérables	10
Une réorganisation des modalités de vente en ligne.....	11
Une refonte de la structuration des trafics en ligne	11
Une migration vers d'autres applications	13
Le développement de canaux promotionnels payants pour mettre en avant des comptes « certifiés »	14
Des services associés pour les vendeurs	14
Disponibilité et accessibilité des produits	15
Un élargissement des couvertures territoriales des réseaux.....	15
Un marché de la cocaïne en évolution	16
La kétamine : un produit plus accessible qui continue sa diffusion.....	19
Une multiplication des variétés et formes de THC à la vente	20
Disponibilité des autres produits	21
Tableau des prix des principales drogues à Toulouse, Montpellier et Perpignan en 2024	24
Usages et usagers de drogues dans les espaces de la marginalité urbaine	25
Cocaïne : persistance des usages	25
Modes d'obtention de la cocaïne : mention d'échanges économico-sexuels	25
Motifs d'usage, gestion du <i>craving</i> et modes de préparation	26
Accompagnement des usagers de cocaïne basée : poursuite des demandes et des restrictions de matériel	29
Prégabaline (Lyrica [®]) : usages et réponses	33
Motifs d'usages : produit de substitution ou visée anxiolytique	33
Réponse au phénomène : une structuration régionale qui répond à l'urgence	33
Un exemple d'espace impropre à l'habitation comme lieu de vie, de sociabilité et d'usages	35
Les « marges de la ville » comme habitation de fortune	35
Un lieu d'usages par injection à l'abri des regards.....	35
Un espace de sociabilité	36
Usages et usagers de drogue dans les espaces festifs.....	37
Structuration de l'espace festif toulousain	37
La « gentrification » de l'espace festif commercial toulousain.....	37
Le plébiscite du milieu semi légal par les organisateurs et usagers.....	38
Les milieux illégaux.....	39
Une évolution de la fréquentation des différents espaces	40
Les usages de produits en contexte festif	41
Une continuité de la consommation de kétamine notamment chez les jeunes.....	41
Des conséquences sanitaires qui se diversifient avec la diffusion du produit	41

MDMA : des usages toujours aussi importants, une diminution des pratiques de réduction des risques.....	41
Cathinones : une accessibilité financière qui favorise son usage par les jeunes	42
La place de la réduction des risques dans les différents espaces	43
Autres phénomènes	46
Des pratiques à risque plus fréquemment rapportés par les usagers de <i>chemsex</i>	46
Des difficultés pour certains usagers à trouver des partenaires sexuels sans usage de produits	46
Des difficultés pour les travailleurs du sexe à trouver des clients non demandeurs de produits	47
Annexes	48
1. Précautions de lecture.....	48
2. Glossaire	49
3. Présentation des produits cités.....	50
Cannabis	50
Opioïdes.....	50
Stimulants.....	52
Substances hallucinogènes.....	53
Solvants	54
Nouveaux produits de synthèse.....	55
Médicaments psychotropes non opiacés.....	56
Remerciements	57

Objectifs et méthodologie

Un dispositif de recueil de données qualitatives multi-situé

Piloté par l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT) depuis 1999, le dispositif TREND a pour objectif de repérer et de décrire les phénomènes émergents et/ou peu répandus dans le champ des drogues et de comprendre leur évolution. Pour remplir cette mission, l'OFDT s'appuie sur un réseau de neuf coordinations locales (implantées à Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Paris, Rennes, Toulouse et sur l'Île de la Réunion) dotées d'une stratégie commune de collecte et d'analyse de l'information.

Le dispositif TREND couvre quatre thématiques qui structurent le recueil d'informations par les différentes coordinations :

- Les personnes particulièrement consommatrices de produits psychoactifs¹ : leurs pratiques d'usage, les conséquences sanitaires et sociales de ces usages, leurs modes de vie, leurs profils sociaux, leurs représentations/perceptions des produits,
- Les espaces et contextes de consommation fréquentés par les usagers particulièrement consommateurs :
 - L'espace festif techno regroupant les scènes alternatives (free parties, squat) et commerciales (clubs, discothèques, bars, festivals) ;
 - L'espace de la marginalité urbaine qui regroupe les lieux fréquentés par des personnes en situation de grande précarité (rues, squats, zones de deal, structures dédiées aux usagers, etc.)
- Les produits : leur nom, leur composition chimique (en lien avec le dispositif SINTES, voir encadré 1), leur prix et leur mode de consommation,
- L'organisation et les pratiques des réseaux de trafics locaux et les modalités d'acquisition de proximité.

Le travail d'enquête s'appuie sur des données qualitatives (observations ethnographiques, entretiens collectifs et individuels) recueillies auprès d'acteurs (usagers, des équipes des CAARUD et des CSAPA, de l'application de la loi, etc.) dont l'ancrage local contribue à une meilleure compréhension des spécificités territoriales. La fiabilité des données recueillies repose sur le principe de triangulation : les informations recueillies sont systématiquement confrontées et mises en perspective avec d'autres sources et auprès d'autres acteurs².

Chaque coordination locale produit annuellement un état des lieux de la situation en matière de consommations et de trafics³. Il vise à :

- favoriser l'échange, l'acquisition et le partage d'informations entre les différents acteurs locaux concernés par la question des drogues ;
- éclairer les décideurs, améliorer le contenu et le pilotage des politiques publiques locales en les faisant reposer sur des informations fiables et un diagnostic commun ;

¹ À l'exception de l'alcool et du tabac, le dispositif s'intéresse à l'ensemble des produits psychoactifs, illicites ou licites et détournés de leur usage.

² Pour plus d'information, voir le Guide méthodologique du dispositif TREND : <https://www.ofdt.fr/publication/2020/guide-methodologique-du-dispositif-trend-635>

³ Les rapports locaux TREND-SINTES sont téléchargeables sur : https://www.ofdt.fr/publication/recherche?f%5B0%5D=publication_facet_dispositif_d_enquete_et_d_observ%3A1269&f%5B1%5D=publication_facet_type_publication%3A1152

- apprêhender rapidement la portée d'un signal sanitaire, évaluer la réalité d'un phénomène et sa dangerosité potentielle ;
- contribuer à l'animation des réseaux professionnels locaux en matière d'addictions.

La coordination nationale du dispositif produit un numéro de *Tendances* qui synthétise les informations recueillies localement. Ponctuellement, d'autres publications thématiques se fondent totalement ou partiellement sur les données recueillies dans le cadre du dispositif TREND (au cours des cinq dernières années sur le GHB/GBL⁴, le protoxyde d'azote⁵ ou les usages de drogues des mineurs non-accompagnés)⁶.

TREND-SINTES est implanté à Toulouse depuis 2000 grâce à une convention avec l'OFDT. Depuis 2021, le financement de l'ARS Occitanie a permis la mise en place de TREND à Montpellier et à Perpignan.

Encadré 1. Le système d'identification nationale des toxiques et des substances (SINTES)

Le dispositif SINTES est un outil de veille sanitaire qui documente la composition des produits circulant, illicites ou non réglementés (dosage, produits de coupe, identification de nouvelles molécules et logos), à partir des résultats d'analyses des saisies effectuées par les services répressifs d'une part, et des collectes de produits réalisées directement auprès d'usagers d'autre part.

SINTES vise à :

- Mieux connaître la composition des produits consommés : par la collecte et l'analyse de produits, notamment les substances ayant posé des problèmes sanitaires graves ou inhabituels ou présentant un caractère de nouveauté (appellation, aspect, etc.), ou des substances faisant l'objet d'une veille dite « active ».
- Informer le dispositif d'alerte et de transmission d'information rapide, en lien avec les autres acteurs régionaux sur le champ et les niveaux national et européen : l'*Early Warning System* (EWS) de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (European Monitoring Centre on Drugs and Drug Addiction, EMCDDA), ainsi que la Cellule nationale d'alerte (CNA).
- Apporter des connaissances sur les nouveaux produits auprès des professionnels et des usagers.

Par souci d'anonymat, nous ne citerons pas les noms, prénoms ou pseudonymes des personnes interrogées. Si c'est le cas, seul le prénom ou le pseudonyme apparaîtra et il aura été modifié.

⁴ Voir la définition dans la fiche produit en annexe.

⁵ Voir la définition dans la fiche produit en annexe.

⁶ Ces publications sont téléchargeables sur :

https://www.ofdt.fr/publication/recherche?f%5B0%5D=publication_facet_type_publication%3A1152

Les investigations réalisées en 2024

TOULOUSE	MONTPELLIER	PERPIGNAN
Groupes focaux CAARUD		
Aides	Axess	Ascode
Intermède (Clémence Isaure)	Réduire les risques	
Groupes focaux sanitaires		
<ul style="list-style-type: none"> - CEIP du CHU de Toulouse - CSAPA AAT - CSAPA Arpade - CSAPA Clémence Isaure - Service addictologie CHU Toulouse 	<ul style="list-style-type: none"> - CEIP-A du CHU Montpellier/ coordination SINTES Occitanie Est - Département addictologie CHU de Montpellier - CSAPA Arc en Ciel 	<ul style="list-style-type: none"> - CSAPA Aline Vinot - Équipe Mobile Santé Précarité
Groupes focaux application de la loi		
<ul style="list-style-type: none"> - Parquet - Douanes - Gendarmerie : GIR et section de recherche - OFAST - SIRASCO - Police judiciaire - Police : brigade des stupéfiants + recrutement et formation - Laboratoire police scientifique 	Non réalisé en 2024 (négociations toujours en cours pour identifier les acteurs et les interroger)	<ul style="list-style-type: none"> - Parquet - Police judiciaire SLPJ 66 BS - Police judiciaire SIPJ 66 - OFAST - Police aux frontières - Douanes - Gendarmerie
Ethnographie		
<p>Ethnographie espace marginalité urbaine : 2 notes, 3 entretiens semi-directifs approfondis enregistrés avec 2 usagers.</p> <p>Groupe focal social : prévention spécialisée, consultations avancées en structures Accueil Hébergement Insertion (AHI)</p> <p>Ethnographe espace festif : 3 entretiens-bilans, observation de comptes de livraison avec bot. Groupe focal festif : organisateurs festifs, collectif de réduction des risques et des dommages en milieu festif légal</p> <p>Coordinatrice TREND : carnet de terrain mixant comptes rendus d'entretiens avec des usagers (11) structures de réduction des risques, du social du médico-social, un réseau régional d'animation autour de l'addiction et observations dans l'espace public.</p>	<p>Ethnographie espace marginalité urbaine/festif : 3 notes et 13 entretiens individuels (11 usagers, 2 professionnels)</p> <p>Coordinatrice TREND : carnet de terrain mixant comptes rendus d'entretiens avec des usagers (8), des professionnels de structures de réduction des risques et du secteur.</p>	<p>Coordinatrices TREND : carnet de terrain mixant entretiens avec des usagers (18) et comptes rendus avec des structures de réduction des risques et d'addictovigilance.</p>
Revue de presse locale		
<p>Revue de presse bimensuelle Toulouse, Montpellier et Perpignan avec les mots-clés suivants : accompagnement usagers, addiction, cannabis, cocaïne, deal, drogue, free party, héroïne, politique locale de lutte contre, rave party, réduction de risques, stupéfiant, substance illicite, substance psychoactive, toxicomanie, trafic de drogue, trafic de stupéfiants, squat, campement, bidonville.</p>		

Trafics locaux et modalités d'approvisionnement

Des volumes de saisies comparables à 2024

L'Occitanie est un territoire de transit important pour le cannabis⁷ en provenance du Maroc. Depuis 2023, l'accroissement important des saisies de cocaïne en Espagne⁸ pointe un possible renforcement du vecteur espagnol, probablement en réponse à l'augmentation du nombre de contrôles réalisés sur les ports d'Europe du Nord.

« Les contrôles ont été drastiques en Guyane, donc là maintenant les réseaux ont changé. [...] Il y a aussi le fait qu'il y a des contrôles qui ont été montés, beaucoup plus drastiques dans les pays du Nord, la Hollande et la Belgique. Ce qui fait que ça fait un déport de livraison vers l'Espagne, qui est beaucoup plus... les charges côtières sont plus importantes » (Groupe focal Application de la loi Toulouse)

Les volumes saisis en 2024 par les services de l'application de la loi sont comparables à 2023. Ceux de cannabis tendent à baisser (13-14 tonnes en 2024, pour 15 à 18 tonnes entre 2020 et 2023) tandis que la quantité de cocaïne saisie est légèrement en hausse. En 2023, cette dernière avait été presque multipliée par 20 comparée aux moyennes annuelles depuis 2020 (19 kg en 2022, 375 kg en 2023). Cette tendance est confirmée avec près d'une demi-tonne (495 kg) de cocaïne saisie en 2024. Les produits sont en grande majorité en transit en Occitanie, à destination de l'Italie puis des pays de l'est de l'Europe. Ces données de l'activité des forces de l'ordre ne renseignent donc pas sur la disponibilité des produits sur la région.

Les volumes interceptés par voie routière sont principalement le fait de l'import *via* l'Espagne. Ils représentent un indicateur imparfait de l'activité, puisque dépendant du travail des services de l'application de la loi. Par exemple, les saisies effectuées par la police aux frontières (PAF) ont été majoritairement réalisées sur le second semestre, après le renforcement des équipes de la PAF sur la frontière franco-espagnole par des Compagnies républicaines de sécurité (CRS) après la fin des Jeux olympiques de Paris 2024.

« Donc, ça explique, puisqu'on voit qu'on fait très peu d'affaires sur le premier semestre, en fait, 2024. À partir de la fin des JO, on a eu un renfort des CRS en frontière, qui sont là maintenant H24. [...] Enfin, presque tous les chiffres ont été faits sur le deuxième semestre [...] » (Groupe focal application de la loi Perpignan)

Des évolutions stratégiques du travail de deal

Les différentes opérations mises en œuvre, que cela soit « place nette XXL », ou la stratégie au long cours « *de harcèlement des points de deal* » peut conduire les organisations criminelles à modifier leur mode de fonctionnement. Les services de l'application de la loi à Toulouse comme à Perpignan notent une évolution dans l'approvisionnement, les modalités de recrutement, le management territorial et les profils recrutés. Ces tendances ont été exposées dans les rapports précédents⁹. Les données recueillies en 2024 mettent en lumière ces changements observés de manière plus saillante.

⁷ Voir la définition dans la fiche produit en annexe.

⁸ Voir la définition dans la fiche produit en annexe.

⁹ [YEGHICHEYAN Jennifer, SROCYNSKI Meryl, 2024. TREND. Substances psychoactives, usages et marchés. Tendances récentes à Toulouse, Montpellier et Perpignan en 2023, CREA-ORS Occitanie, p. 13-14.](#)

Une réorganisation de l'approvisionnement des points de deal pour limiter les risques judiciaires

Les acteurs de l'application de la loi perpignanaise pointent une évolution des stratégies de trafic depuis l'opération « Darmanin » ou « place nette XXL » visant à limiter les risques judiciaires. Ils constatent la mise en place d'un « stock jour » à proximité des points de vente permettant de limiter les quantités conservées, dont les responsables (propriétaires ou locataires du lieu) sont dénommés « nourrices ». Cette stratégie, mise en œuvre sur d'autres points de vente depuis plusieurs années vise à limiter les quantités saisies par les acteurs répressifs lors des démantèlements. Cette organisation nécessite des ravitaillements beaucoup plus fréquents. Cela complexifie l'enquête des acteurs répressifs en créant des strates supplémentaires dans la division du travail.

« Il y a eu une réorganisation au sein des points de deal [...]. C'est encore plus excentré qu'avant. [...] Et ce qu'on appelle les nourrices étaient quand même chargées à beaucoup plus de produits qu'aujourd'hui. Aujourd'hui, ça va être le [...] 'stock jour'. Donc il va y avoir de très très faibles quantités qui vont arriver sur les points de deal, avec un renouvellement plus important bien évidemment. Et c'est là où il y a toute la complexité d'organisation d'un démantèlement de point de deal. Ça prend encore plus de temps. » (Groupe focal application de la loi Perpignan)

Des profils qui continuent à se diversifier

La diversification observée est facilitée par la numérisation des trafics. Selon les données recueillies, la personne recrutée via les comptes de vente sur les réseaux serait de moins en lien avec l'organisation générale du trafic mais embauchée à la tâche. Cela semble générer un sentiment de sécurité vis-à-vis des risques associés au trafic de stupéfiants. Les gestionnaires de canaux de vente s'attachent à proposer des offres professionnelles. Celles-ci s'adaptent aux envies, besoins et temporalité de chacun (fig. 1) et s'adressent à toutes et tous, en adoptant une approche inclusive dans la rédaction des messages (genre, âge). Cette nouvelle stratégie a pour objectif de cibler des personnes insérées, notamment sur des postes de livraison, afin d'être moins repérées par les acteurs de l'application de la loi.

« Non, c'était au niveau de la digitalisation du trafic. Avec l'uberisation. Le fait qu'il y ait de plus en plus de profils atypiques. Des retraités, des personnes socialement insérées. Il y a une adaptabilité pour essayer d'échapper au radar un peu » (Groupe focal Application de la loi Toulouse)

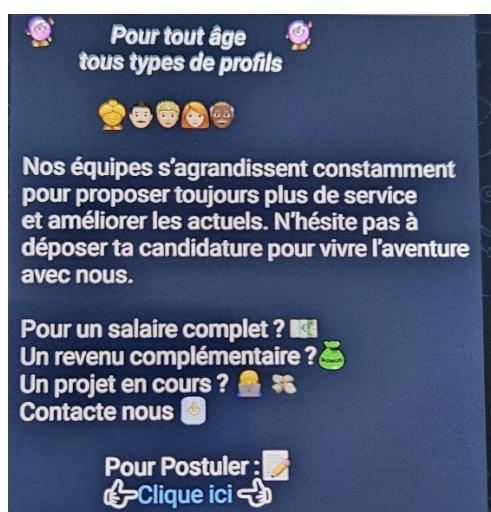


Figure 1. Offre de « job » sur une plateforme numérique. Observation réseaux sociaux, coordination TREND Occitanie

Que cela soit pour des « jobs » (tâches) ponctuels ou plus importants, il est noté une plus forte présence de femmes dans l'activité, à des postes qui ne se limitent plus au convoyage et à la livraison¹⁰.

De la même façon, des personnes en situation de précarité, en emploi ou retraités, s'investissent dans cette activité « ubérisée »¹¹ pour compléter leurs revenus. Les profils plus « insérés » professionnellement, non connus de la justice, peuvent être des usagers-revendeurs¹², des personnes en emploi, en recherche d'emploi ou à la retraite. L'activité peut répondre à des besoins plus importants que le seul financement de leur consommation. Elle représente un complément financier, voire un revenu à part entière ; elle est pratiquée par ces personnes de manière volontaire et plus ou moins ponctuelle. Elle pourrait être qualifiée d'intérimaire, dans la mesure où les personnes s'engagent sur une période définie initialement ou sur une tâche ponctuelle comme un convoyage. Cette tendance, déjà rapportée dans le rapport 2023¹³, tend à se démocratiser.

« *Il y a un papy, qui fait pousser de la weed [...] pour payer sa retraite, il la vend. [...] C'est chaud qu'il doive vendre de la drogue pour financer sa retraite.* » (**Usagère, 32 ans**)

« *Usager 1 : Ou sinon, des gens, finalement, qui, pendant un temps, vont devenir livreurs. Parce qu'ils ont plus de travail.*

Coordinatrice TREND : Ah ouais, pendant le chômage ?

Usager 2 : Ouais en complément.

Usager 1 : Ouais, ou des gens, ils sont en galère, ils vont dire : vas-y, je vais faire livreur pendant un temps. » (**Usagers 31 et 33 ans**)

« *Avec les 1 000 € qu'ils me donnaient pour le trajet, je pouvais faire vivre ma famille* », (**Usagère, 38 ans**)¹⁴

Le recrutement de profils vulnérables

Différents profils apparaissent en « première ligne » sur les points de deal. Les professionnels du secteur social décrivent des jeunes, souvent mineurs, aux parcours institutionnels complexes, reconnus parfois en situation de handicap par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Ils ne seraient pas nécessairement domiciliés dans le quartier où se trouve le point de vente, mais logés et nourris par le réseau qui les recruterait, via les réseaux sociaux.

« *Puis on a des profils MDPH [...]. Et les jeunes qui n'ont pas d'hébergement ni trop de ressources, ils sont facilement recrutables entre guillemets, et on leur promet un toit et...* » (**Groupe focal social Toulouse**)

Le fait que les vendeurs et guetteurs ne soient, pour partie, pas résidents du quartier au sein duquel ils vendent, permettrait une plus grande acceptation des consommations de cocaïne (fumée ou injectée) notamment, en proximité du point de vente. Ce type d'usage de la part des clients/ acheteurs

¹⁰ BORDAS Thierry, Cinq "mafiosas" condamnées : le réseau de trafiquantes de drogue était exclusivement féminin, La Dépêche, 21 mars 2024. <https://www.ladepeche.fr/2024/03/21/quand-cinq-jeunes-femmes-se-lancent-seules-dans-la-came-11798660.php>

¹¹ Nous utilisons ce terme en référence à l'« Idée selon laquelle n'importe qui peut exercer, plus qu'occasionnellement, une activité contre rémunération, sans que cette activité puisse être qualifiée, pour elle, de métier ou de profession. » GIRARD DE BARROS Fabien, "Uberisation" et conflit social : la prédiction de Durkheim, *La lettre juridique*, 2015. <https://www.lexbase.fr/article-juridique/25213288-uberisation-et-conflit-social-la-prediction-de-durkheim>

¹² « Un usager-revendeur est un usager de drogue qui revend une partie du produit qu'il achète, en général dans le but de financer sa consommation » <https://www.ofdt.fr/glossaire/usager-revendeur>

¹³ [YEGHICHEYAN Jennifer, SROCYNSKI Méryl, 2024, op. cit. p. 13-14.](#)

¹⁴ HENRY Aude, Drogue. "Elle était une proie facile, prise en otage avec ses enfants", une mère cède à la pression et transporte du cannabis, France 3 télévision, 08 février 2024. <https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/hautegaronne/toulouse/drogue-elle-était-une-proie-facile-prise-en-otage-avec-ses-enfants-une-mère-cede-a-la-pression-et-transporte-du-cannabis-2920665.html>

était par le passé totalement prohibé et pouvait engendrer des violences. En 2023, un interviewé expliquait qu'il s'était « *déjà fait taper* » et que, s'il était en *craving*, il allait dans les toilettes publiques ou se cachait dans un endroit discret pour consommer à proximité du lieu d'achat. Les vendeurs habitant en dehors du quartier, voire de la ville, toléreraient donc des consommations auparavant rejetées à l'extérieur par les vendeurs locaux. De même, certaines pratiques (feux de palette l'hiver pour se réchauffer, nuisances sonores...) liées à l'activité de vente et des violences envers les habitants seraient moins régulées¹⁵. Pour reprendre les analyses de gestion de l'activité de trafic, notamment celles de Marwan Mohammed, les moyens de régulation du *soft power*¹⁶ semblent se déliter au profit d'une gestion plus indifférente à l'environnement et engendrant nuisances et violences.

« Et il y a un impact sur les consommateurs qui restent. Si vous allez à [lieu] vous avez plein de petits cafés bizarres, des bouis-bouis, vous y trouvez des consommateurs. Car les gars qui tiennent le point de deal, c'est pas des locaux donc ils s'en foutent. Mais ça alors un impact sur l'environnement des jeunes qu'on accompagne. Je dis pas qu'il faut chasser les consommateurs mais moi, j'ai des parents qui me disent qu'à certains endroits, il y a une forme de mixité dans la consommation, des allers-retours vers le point de deal, et comment on les [usagers] maintient dans ces territoires. » (Groupe focal social Toulouse)

Une réorganisation des modalités de vente en ligne

Une refonte de la structuration des trafics en ligne

L'arrestation de Pavel Durov, fondateur et président-directeur général de la plateforme Telegram, en août 2024, a entraîné des modifications de la structuration des réseaux sur les plateformes de messageries sécurisées. Si jusque-là Telegram bénéficiait d'une liberté totale sur les contenus publiés, la mise en place de « *bots modérateurs* » conduit à la suppression de nombreux comptes comme ce fut le cas lors de leurs mises en place sur les applications telles que Snapchat et Instagram. Ces bots permettent la détection de publication régulière des photos, vidéos ou mots-clés pouvant entraver les législations en vigueur dans le pays ou les règles communautaires du réseau social. Snapchat indique à ce titre : « *Nous désactivons immédiatement les comptes que nous jugeons impliqués dans des préjudices graves. Les exemples de préjudices graves comprennent l'exploitation ou l'abus sexuels d'enfants, la tentative de distribution de drogues illicites et la promotion d'activités terroristes ou extrémistes violentes.* »¹⁷

Pour pallier cela, certains réseaux de vente ont mis en place un système visant à maintenir leurs activités et à limiter la perte de clients. Il est constitué d'un canal principal sur lequel aucune indication ne laisse penser à un trafic de stupéfiants, afin d'éviter toute modération par la plateforme. Seules des indications relatives à l'ouverture des commandes, au démarrage des livraisons (qu'elles soient en

¹⁵ Srocynski M., Yeghicheyan J., Mineurs et trafic de stupéfiants. Paroles de professionnels et d'habitants de Nîmes, Alès et Bagnols-sur-Cèze, DTPJJ Gard-Lozère, CREA-ORS Occitanie, 2025.

¹⁶ Lors d'une journée inter-réseaux des coordonnateurs.rices CISPD/CLSPD d'Occitanie, Marwan Mohamed expose schématiquement deux types de management des points de deal. Il distingue le *soft power* (« méthode douce de négociation avec le voisinage pour obtenir la coopération. Moyen d'éviter les désagréments et dégradations pour entretenir des relations cordiales. [...] ») du *hard power* (« management autoritaire avec recherche de soumission. Repose sur l'usage de la force, de la menace et de l'intimidation [...] »). Ressources et territoires, Villes et territoires, Journée inter-réseaux coordonnateurs.rices CISPD/CLSPD d'Occitanie est-ouest. Trajectoires délinquantes : entrées et sorties du trafic de stupéfiants. Support de présentation, non daté. <https://villes-et-territoires.fr/wp-content/uploads/2023/07/CR-Seminaire-trajectoires-delinquantes-1.pdf>

¹⁷ Extrait du règlement de Snapchat. Voir : <https://values.snap.com/privacy/transparency/community-guidelines/moderation?lang=fr-FR>

direct ou en tournées¹⁸) et à la clôture des commandes sont indiquées. Des canaux menus vidéos, *chat* entre usagers, secours (un canal utilisé uniquement en cas de suppression du canal principal) peuvent également être déployés par les gestionnaires (figure 2). Le canal « retours clients » est parfois utilisé comme canal « secours » pour renvoyer les usagers vers un nouveau canal principal en cas de suppression de ce dernier.

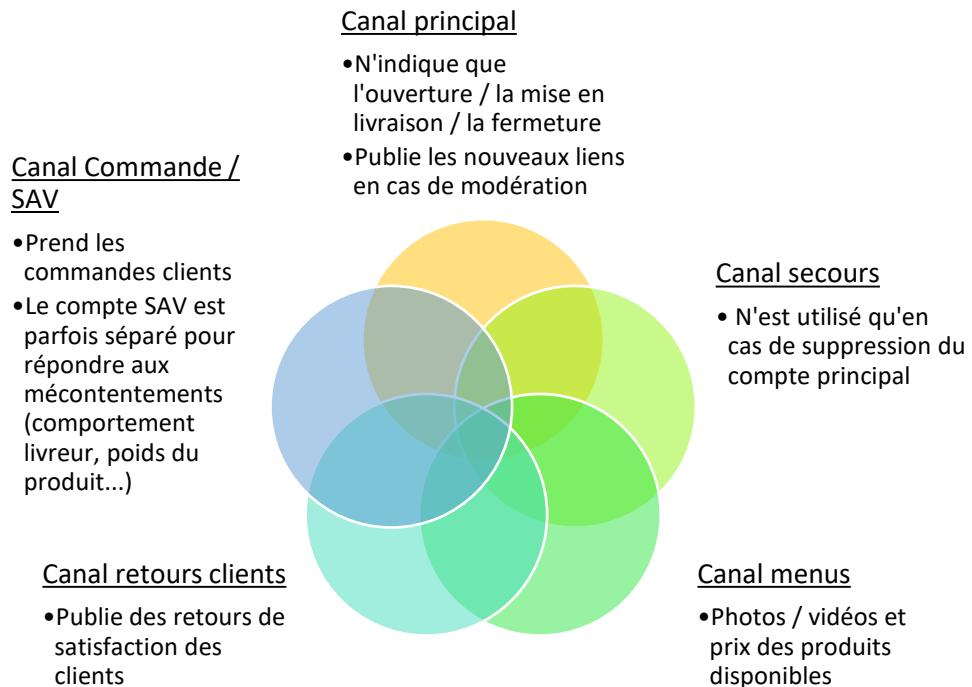


Figure 2. Schéma organisationnel des réseaux sur les plateformes numériques, coordination TREND Occitanie

De manière parallèle, les vendeurs ont démultiplié les comptes sur les différents réseaux et messageries sécurisées (figure 3). Une seule plateforme est souvent réellement opérante, les autres servant de solution de repli en cas de modération. L'enjeu reste le même : garder contact avec les clients en cas de fermeture d'un compte et assurer le maintien de leur activité.

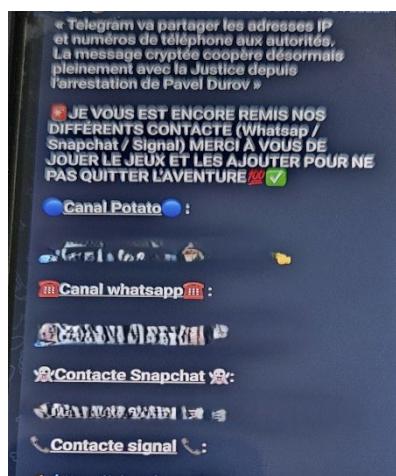


Figure 3. Canaux multiples de contacts.
Observation réseaux sociaux,
coordination TREND Occitanie

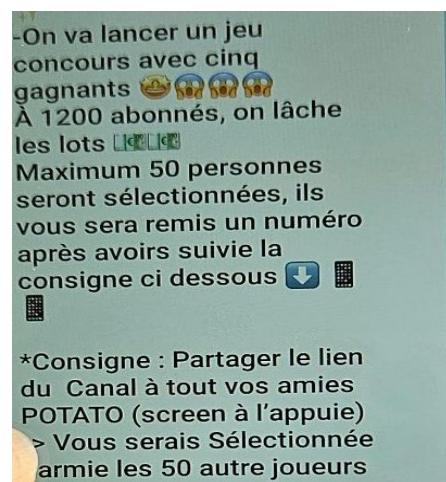


Figure 4. Jeu-concours. Observation réseaux sociaux, coordination TREND Occitanie

¹⁸ YEGHICHEYAN Jennifer, SROCYNSKI Méryl, 2024, *op. cit.* p. 16.

Les commandes peuvent s'effectuer sur une application différente de celle où l'offre est exposée. Chaque application a des fonctionnalités différentes et est utilisée selon les avantages perçus par les gérants. Finalement, la démultiplication des canaux et des réseaux utilisés par un même vendeur a un seul but : conserver le fichier client en échappant à la modération des réseaux.

« [...] Le canal des avis, [...] généralement, il ne se fait pas modérer par Telegram, parce qu'ils ont des robots maintenant, comme Snapchat. [...] Ceux qui ont le bot, tu sais. Là, tous les jours, il y a un message quasiment, via leur bot d'ailleurs. Voici les nouveaux liens. Donc ils préviennent les gens. Le même bot qu'avant. Et il te dit d'aller sur ces liens-là pour si jamais. Donc moi, ce que j'ai fait, je suis allé là. Et j'ai adhéré. Et au moins, j'ai ça si besoin, tu vois. Et c'est la même chose. Mais c'est leur nouveau lien. Et leur nouveau bot. [...] Tu vois ? [...], ils anticipent leur future censure. Et depuis, tous les jours. Tous les jours... Tu vois le nombre de fois qu'ils m'ont envoyé ça [...] ? [slide du téléphone 4 fois] » (Usager, 35 ans)

Une migration vers d'autres applications

Les mois suivant l'arrestation du PDG de Telegram, de nombreux comptes n'étaient plus accessibles sur l'application, notamment lorsque leurs propriétaires n'avaient pas mis en place le système décrit ci-dessus. Sur les derniers mois de l'année 2024, une migration vers « Potato », une application aux fonctionnalités proches de Telegram, a été effectuée et promue sur de nombreux comptes. Des promotions et techniques de fidélisation ont été mises en place pour conserver leurs clients ou en gagner de nouveaux (figure 4). Les administrateurs des canaux ont reproduit le même mode de fonctionnement que celui décrit en figure 2, à la suite de « messages des modérateurs Potato ». De temps à autre, certains canaux renvoient vers d'autres applications ou messageries sécurisées, tandis que d'autres conservent malgré tout des canaux Telegram ou restent sur l'application pour les prises de commande.

« Coordinatrice TREND : Et vous parliez de la fin, en tout cas, de l'amenuisement de Telegram. Est-ce que vous voyez d'autres réseaux qui prennent le pas ou comment ça se réorganise ?

Ils changent de messagerie. Là on parle d'une nouvelle qui s'appelle « Potato [sic.] », ils vont toujours trouver des messageries cryptées. [...] Il y a encore un nouveau réseau qui a été démantelé. Le règlement de compte dont on parlait, ils trafiquaient sur Sky [...], quand ils s'aperçoivent qu'il y en a une qui est grillée, ils passent à une autre. C'est sans fin. » (Groupe focal application de la loi Toulouse)

Le développement de canaux promotionnels payants pour mettre en avant des comptes « certifiés »

De nombreux comptes ont perdu leur base client durant cette période de migration. Divers canaux promotionnels déjà présents sur Telegram, mais jusqu'alors peu utilisés, se sont développés sur cette nouvelle application. Contre rémunération ou échanges de publicités, ils proposent de mettre en avant le « *plug*¹⁹ » des vendeurs, à leurs abonnés. Les potentiels clients peuvent alors retrouver sur ce canal, une variété de canaux de vente proches de chez eux, facilitant d'autant plus l'accès au produit. Ces offres sont regroupées au sein d'un canal indiquant « *certifier les meilleurs plugs de France* » (figure 5). Certains sont spécialisés par grande région (Sud, Nord, Ouest) quand d'autres regroupent des offres partout en France voire à l'étranger : Espagne, Belgique... Ils peuvent également rassembler les comptes proposant un envoi postal, qu'ils soient en France ou à l'étranger. Ces canaux jouissent d'une forte notoriété (plusieurs milliers d'abonnés, voire supérieur à 15 000) et se multiplient.

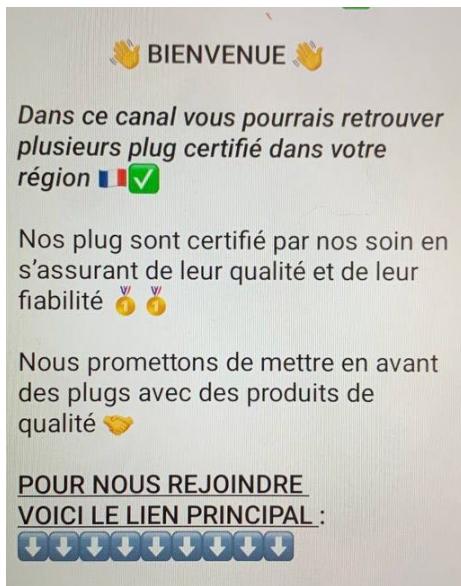


Figure 5. Canaux promotionnels. Observation réseaux sociaux, coordination TREND Occitanie

Certains canaux mettent également en place un « *chat* » qui permet aux usagers de questionner la disponibilité d'un produit sur une ville donnée et d'être contactés par un offrant présent dans la discussion. Ces *chats* permettent également des « *retours* » d'usagers ou la publication d'offres de travail ponctuel ou pérenne.

Des services associés pour les vendeurs

Des offres et services associés peuvent également être proposés sur ces canaux promotionnels, tels que le *graphic design* (communication visuelle, création de logo ou de *flyer*, reprenant des codes retrouvés sur de nombreux comptes) ou encore des contenants et *goodies* (objet publicitaire offert au client) personnalisés. Des accessoires facilitant le détail, la manipulation ou encore le conditionnement des produits sont également proposés (figure 6).

¹⁹ Le terme « *plug* » est le terme émique utilisé pour parler d'un canal, compte de vente de produits ou services illégaux (produits stupéfiants, médicaments, mais aussi des tickets cadeaux ou faux billets par exemple).



Figure 6. Services associés à la vente (personnalisation, matériel de conditionnement). Observation réseaux sociaux, coordination Trend Occitanie

Disponibilité et accessibilité des produits

Un élargissement des couvertures territoriales des réseaux

En 2024, les vendeurs couvrent des territoires de plus en plus vastes, parfois recouvrant plusieurs villes. Des « *meet-up* » (points de rencontres discrets et mouvants établis par le vendeur) se développent dans des villes parfois éloignées les unes des autres (figure 7). Parfois, les canaux sont séparés par secteur géographique tout en conservant les mêmes identificateurs visuels (logos, nom, etc.) comme le ferait une filiale commerciale. D'autres fois, l'ensemble de l'offre est annoncé sur un même canal et les commandes s'effectuent auprès d'un compte unique.

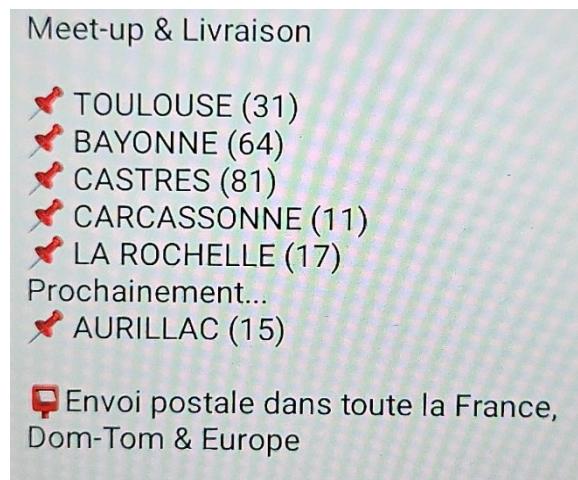


Figure 7. Observation réseaux sociaux, coordination Trend

Le périmètre de livraison s'élargit parfois jusqu'à l'ensemble de l'Occitanie, sous-tendant des frais annexes et un minimum de commande (figure 8). Le prix de livraison est d'autant plus élevé et la quantité minimale d'autant plus grande que le lieu de livraison est éloigné d'un des *meet-up* disponibles. Des tournées « *villages* » sont également organisées par certains vendeurs au sein d'un

ou de plusieurs départements. Cette augmentation des couvertures territoriales de plusieurs réseaux participe à la disponibilité des produits en zones rurales.

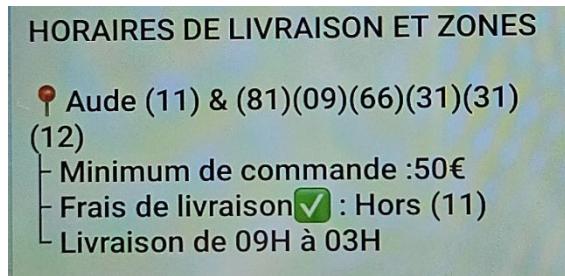


Figure 8. Horaires et territoires de livraison. Observation réseaux sociaux, coordination Trend Occitanie

« Gendarmerie : Et ça, ce n'est pas un problème. Les méthodes de livraison, là encore, se sont super-professionnalisées, donc ça ne pose pas de problème d'aller au bout du monde pour livrer du moment où tout le monde s'y retrouve. [...] Mais le dispositif de livraison est tellement poussé et tellement professionnalisé que ça peut aller assez loin.

Coordinatrice TREND : Est-ce que vous voulez dire que le périmètre de livraison...

Gendarmerie : Oui, s'élargit. Oui ça s'est élargi oui. » (**Groupe focal application de la loi Toulouse**)

Un marché de la cocaïne en évolution

Une continuité de la diffusion de cocaïne en milieu rural

La disponibilité de la cocaïne continue de se renforcer dans les espaces ruraux du point de vue des acteurs de l'application de la loi. Cette diffusion peut être mise en lien avec l'élargissement des zones de livraison et la multiplication des « meet-up » à partir d'une même entité (figure 7).

« Effectivement, sur la cocaïne, on a une augmentation en ruralité aussi. [...] c'est très rare finalement aujourd'hui d'interroger des gens qui n'ont que du cannabis. Au niveau des dealers, il y a toujours des deux. » (**Groupe focal application de la loi Toulouse**)

Les acteurs du champ de l'application de la loi comparent désormais sa disponibilité à celle du cannabis. La multiplication des points de deal consacrés à la vente de cocaïne constitue un indicateur de la diffusion du produit en plus des saisies.

« La deuxième tendance qui se confirme par rapport à 2023 [...] on trouve beaucoup plus de cocaïne, lors des saisies, les opérations qu'on fait, et on commence même à avoir des petits points de deal qui sont quasiment qu'avec la cocaïne [...], aussi bien en gendarmerie qu'en zone police. » (**Groupe focal application de la loi Perpignan**)

Une absence de marché structuré de cocaïne basée

Les données issues de la revue de presse indiquaient des saisies de « crack » (cocaïne sous forme base)²⁰ dans les Pyrénées-Orientales alors qu'il s'agissait de cathinones²¹ (les saisies ont été rapportées dans la presse avant que les analyses ne soient effectuées).

« Coordinatrice TREND : On avait relevé, dans la revue de presse, c'était en septembre 2024, une saisie, donc il y avait 213 kg d'herbe, 10 kg de pollen, mais aussi 60 kg de crack, et il y avait des cailloux sur la photo, est-ce que ça vous parle ?

Procureur : Alors, sauf que de mémoire, ce n'est pas du crack. C'est ça ?

²⁰ Voir la définition dans la fiche produit en annexe.

²¹ Voir la définition dans la fiche produit en annexe.

[À la fin de l'entretien la représentante des douanes nous montrera les conclusions de l'analyse sur son téléphone. Il s'agissait de 3 CMC]. » (**Groupe focal application de la loi Perpignan**)

Les professionnels témoignent de ventes sporadiques de galettes de cocaïne basée. Toutefois, l'ensemble des données recueillies en 2024 vont dans le sens d'une absence de marché structuré dans les villes investiguées en 2024. Dès qu'un usager leur rapporte un achat isolé, les CAARUD l'interrogent sur leur mode d'obtention du produit pour questionner l'existence d'un potentiel marché. La question est également systématiquement posée lors des entretiens avec des structures ainsi qu'aux consommateurs de cocaïne ou de cocaïne basée afin de croiser un maximum de données.

« Coordinatrice TREND : Et vous parliez de crack ? De vente de galettes de crack ?
Prévention spécialisée : Ça a été dit mais par contre, j'ai juste entendu dire ça comme ça. Et là, c'était plus à [lieu]. [...] Ce sont les deux points où on disait pouvoir s'en procurer [du crack]. Mais après, je ne pense pas que ce soit structuré parce que ça ne venait que d'une personne. » (**Entretien prévention spécialisée Toulouse**)

« Responsable d'observation : Tu as à nouveau entendu parler de galettes à Toulouse ? On avait évoqué ça.

Usager : Oui mais je n'en ai pas vu. J'en ai jamais revu.

Responsable d'observation : Mais tu avais entendu dire qu'il y en avait.

Usager : J'ai entendu dire mais je n'en ai jamais vu. » (**Usager, 23 ans**)

Le mode de consommation comme stratégie de ciblage des clients

Des vendeurs de cocaïne chlorhydrate sur les réseaux sociaux indiquent que le produit est adapté aux différents modes d'usage de cocaïne, notamment à sa transformation en crack. Certains comptes publient des retours d'usagers concernant le résultat du basage du produit vendu afin de montrer que le produit est adapté à ce mode de consommation et de bonne qualité (Figure 9). Ce genre de mention témoigne de la démocratisation de ce mode d'usage.

Des vendeurs en points de deal proposeraient par ailleurs des produits « différents » en fonction du mode d'usage prévu par l'acheteur.

« à [nom quartier], là-bas, tu as trois sachets. Tu as blanche, jaune, cailloux. Blanche pour sniffer. Jaune pour se piquer. Et cailloux pour fumer le crack. On a choisi, parce qu'on avait l'option. » (**Usager 50 ans**)

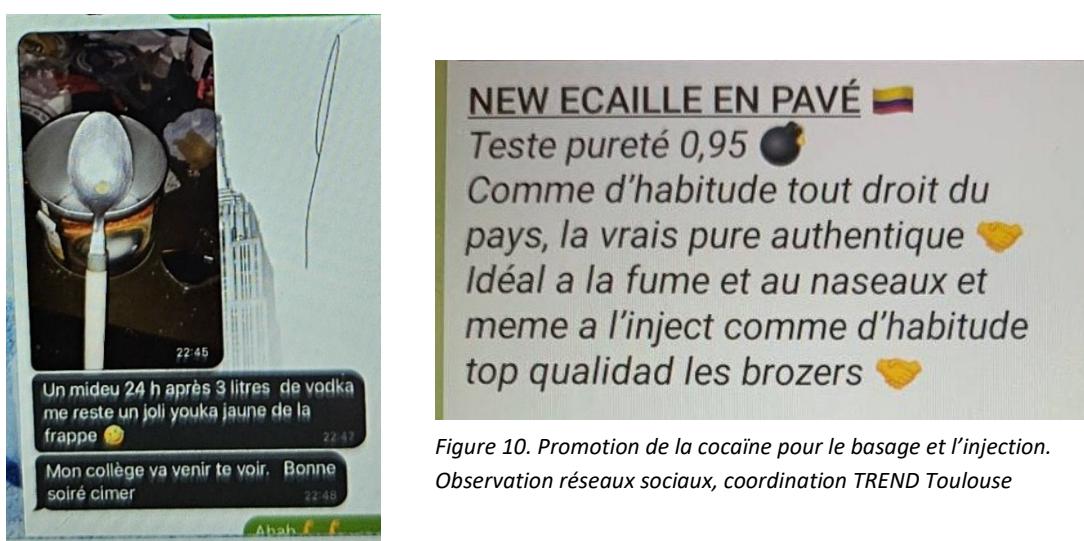


Figure 9 : Résultat d'un basage de cocaïne chlorydrate. Observation réseaux sociaux, coordination TREND

Figure 10. Promotion de la cocaïne pour le basage et l'injection.
Observation réseaux sociaux, coordination TREND Toulouse

Une déstabilisation ponctuelle du marché de la cocaïne

Durant plusieurs mois, notamment en mai et juin en Haute-Garonne et dans les départements limitrophes, le marché de la cocaïne a été perturbé par des pénuries partielles. Ceci a donné lieu à une limitation des quantités vendues, ou une absence de dégressivité du prix lors de l'achat de quantités supérieures à 10 grammes (figure 11), comme cela est observé en routine. Une augmentation du prix de 10 à 20 euros le gramme a été également constatée. Différentes explications ont été avancées par les usagers et les vendeurs. Certains pointent la multiplication des saisies par les forces de l'ordre qui auraient impacté l'arrivée du produit sur le territoire toulousain (figure 11). D'autres indiquent une déstabilisation de l'organisation de l'offre sur le territoire liée à des arrestations et des tentatives de reprises par d'autres groupes criminels de certaines zones toulousaines²².

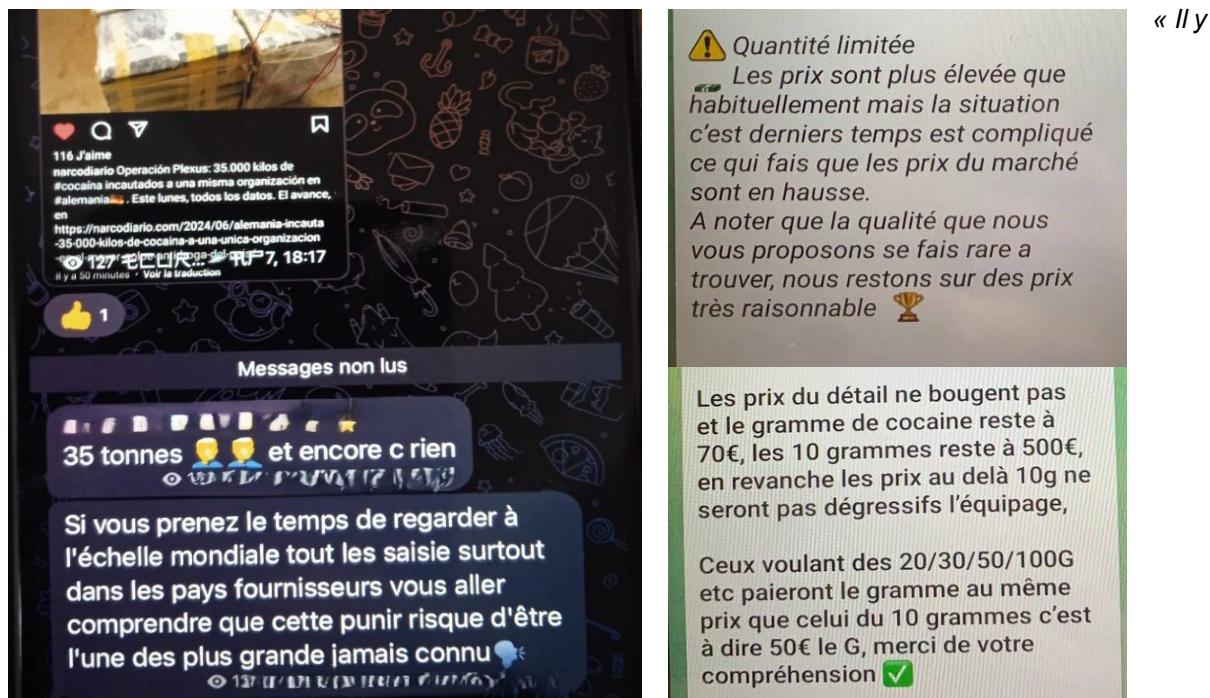


Figure 11. Commentaires sur le prix et les saisies de cocaïne. Observation réseaux sociaux, coordination TREND

avait eu une pénurie sur Toulouse après une grosse saisie, donc il y a eu moment où la cocaïne était un peu plus coupée pour garder le marché un peu stable. La qualité a baissé à ce moment-là car il y a eu pas mal de saisies. C'est tombé de ouf, ces derniers temps, ceci explique peut-être cela. » (Groupe focal CAARUD Toulouse)

« Coordinatrice TREND (CT) : Qu'est-ce que tu dirais pas ouf ? Bah la cocaïne là, elle est pas bonne ? Elle est au même prix ou elle a changé de prix ?

Usager (U) : Elle est à plus 20 000 [euros] au kilo.

CT : Ça fait quoi au gramme ?

U : Elle était à 27, on la chopait entre 25 et 27 il y a un mois et demi, deux mois. Là on l'a payé 44.

CT : Au kilo ?

U : Ouais au kilo. Et on la revend 70.

²² COHADON Jean, Drogue à Toulouse : derrière le règlement de comptes, la bataille pour maîtriser les points de deal d'Auriacombe. La Dépêche du midi. 5 mai 2024.<https://www.ladepeche.fr/2024/05/05/drogue-derriere-le-reglement-de-comptes-la-bataille-pour-maitriser-les-points-de-deal-dauriacombe-11932289.php>

LAGADIC Claire, Connexions entre Toulouse et Marseille : "Une association d'intérêts de malfaiteurs" pour le spécialiste de la criminalité organisée Thierry Colombié. La Dépêche du midi. 26 mai 2024 <https://www.ladepeche.fr/2024/05/26/connexions-entre-toulouse-et-marseille-une-association-dinterets-de-malfaiteurs-pour-le-specialiste-de-la-criminalite-organisee-thierry-colombie-11971831.php>

CT : Et tu dis qu'elle est moins bonne qu'avant ?

U : Largement, parce qu'en fait ils ont fait plein de saisies à la frontière. Des grosses, grosses saisies. Des grosses très grosses saisies. Des 500 kilos, des 8 tonnes de coke, hein pas de... » (Usager, 33 ans)

Les données issues de Sintes ne sont pas à elles seules suffisantes pour caractériser la déstabilisation du marché, les collectes effectuées n'étant pas représentatives des produits circulants sur le marché. Néanmoins, sur les 15 échantillons collectés de cocaïne supposée dans la région en 2024, la teneur médiane se situe à 46 % et moyenne à 49,8 %. Trois arnaques (absence ou présence de traces de cocaïne) ont été détectées et les teneurs se situent sinon entre 23 % et 96,4 %. À titre de comparaison, en 2023, la teneur moyenne et médiane des échantillons collectés se situait au-dessus des 80 %. L'adultération à base de phénacétine, absente depuis 2021 sur les collectes effectuées, refait largement apparition avec sa présence dans 5 des 15 collectes effectuées. Ces données sont corroborées par des témoignages d'usagers.

« Coordinatrice TREND : Et est-ce qu'il y a des plans où vous sentez la différence ? Ça serait une [cocaïne] plus de qualité ?

Usager : Le problème c'est l'irrégularité. C'est-à-dire, en gros, on va choper sur un plan, ça peut être ce plan-là, ce jour-là qui est mieux. Comme la prochaine fois, ça peut être l'autre plan, et l'autre plan c'est dégueulasse la prochaine fois. En gros, c'est irrégulier. » (Usager, 35 ans)

« Coordinatrice TREND : Et du coup, t'as pas eu cette rupture dont on parlait, là ?

Usager : [...] j'ai des copains qui ont acheté en gros, et qui se sont faits niquer. Elle était vraiment pas bonne. » (Usager, 24 ans)

« À [nom], on entend dire notamment de la cocaïne qu'elle est de moindre qualité et après, c'est les injecteurs qui disent ça le plus. » (Groupe focal sanitaire Toulouse)

La kétamine : un produit plus accessible qui continue sa diffusion

En 2024, les prix de la kétamine observés ont fortement diminué. Ils se situaient entre 30 et 40 € le gramme en 2023, sur les comptes proposant divers produits. En décembre 2024, les prix observés étaient de 60 € les 5 g sur le même compte de livraison multiproduits, là où il était à 100 € quelques mois avant et à 40 € les 2 g. Sur un autre compte multiproduits, les 2,5 g, la plus petite quantité proposée, se vend à 30 € ; les 5g à 50 € et les 100 g à 640 €.

Les hypothèses mises en avant par les usagers pour expliquer cette baisse concernent la disponibilité du produit sur le territoire et l'augmentation de la concurrence. En effet, différents vendeurs sur les réseaux ou en point de vente, proposant divers stimulants achetés par des usagers festifs tels que la cocaïne, des ecstasys ou de la MDMA, ont ajouté la kétamine pour compléter leur offre. Les quantités disponibles permettent des achats en semi-gros par des usagers-revendeurs, des réseaux plus horizontaux, voire des autoentrepreneurs.

« Coordinatrice TREND : Les prix ont plutôt tendance à diminuer, du moins de ce que j'observe.

Usager : Il y a eu inondation du marché, aussi. Plein de gens qui... il y a énormément d'usagers-revendeurs.

Coordinatrice TREND : Qui achètent à des grossistes en gros, semi-gros ?

Usager : Ils achètent des kilos.

Coordinatrice TREND : Sur le darknet ?

Usager : Non, ils achètent directement à des particuliers. Un plan d'un kilo, et voilà. [...] et puis ça ne coûte rien du tout. Maintenant, le gramme est à 20 €. » (Usager, 23 ans)

Les usagers se questionnent sur la qualité du produit vendu au regard de la baisse importante des prix. Sur les différentes collectes réalisées, aucune donnée ne va dans le sens d'une dégradation. Les différentes formes disponibles à la vente « sugar », « needles » et « rock » seraient également de

qualité différente, expliquant leur différence de prix. La *rock* étant généralement vendue légèrement plus chère que la *needle* et la *sugar*, entre 10 et 30 € plus cher les 10 g.

« Mais pour moi, les prix ont baissé, la qualité elle a baissé. Pour moi, il y a plus trop de la bonne k de qualité, là actuellement. » (*Usager, 34 ans*)

Une multiplication des variétés et formes de THC²³ à la vente

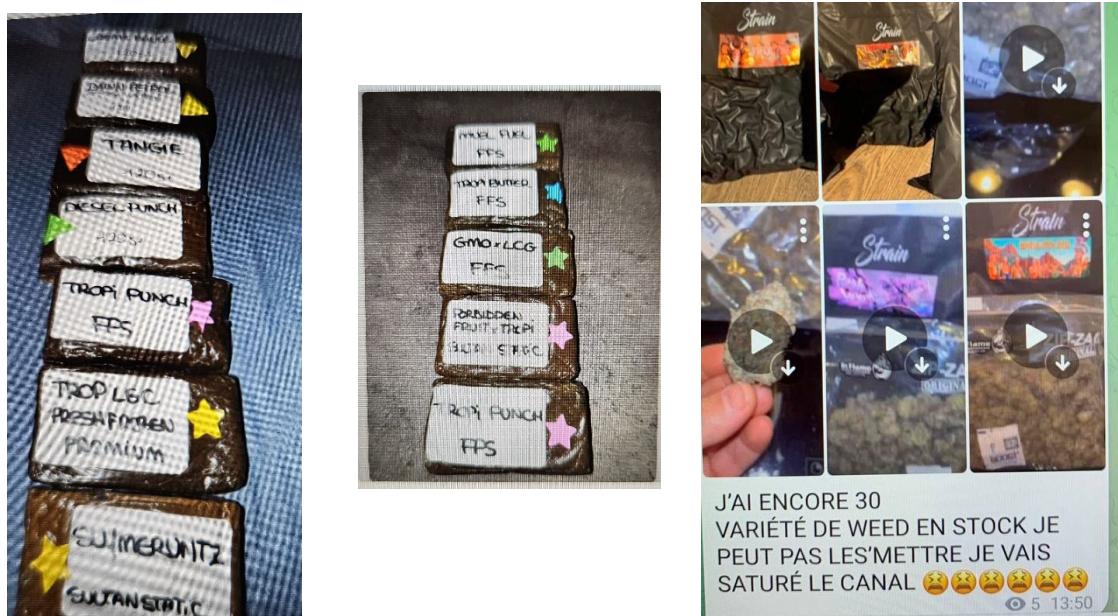


Figure 12. Différentes variétés de résines et fleurs de cannabis proposées à la vente. Observation réseaux sociaux, Coordination TREND

La multiplication des variétés de fleurs et de résine de cannabis à la vente ainsi que des formes de THC disponibles a déjà été constatée les années précédentes. Cette diversification s'est néanmoins accélérée en 2024. L'ensemble des comptes de livraison propose aujourd'hui au moins trois « *strains* »²⁴ de résine « *filtrée* » et de fleurs à la vente. Les comptes proposent parfois des dizaines de variétés différentes, parfois classées par origine géographique (Espagne, Pays-Bas, États-Unis). La nouveauté et la diversité sont recherchées afin de garder le consommateur intéressé. Des « *packs découvertes* » sont proposés contenant plusieurs variétés de fleurs et/ou de résine à un prix avantageux.

Les cires de cannabis (extractions dont la concentration se situe entre 60 et 90 %), sont présentes depuis quelques années sur le marché occitan. De nouvelles formes sont apparues en 2024, notamment les « *moonrocks* »²⁵ et les « *edibles* ». De la même façon, un renforcement de la présence de produits en provenance des États-Unis est observé, notamment les vapes, « *prerolls* », joints vendus déjà roulés, et « *jars* », boîte de 3,5 g de fleurs de cannabis. Les produits concentrés restent des

²³ « Le THC, abréviation de tétrahydrocannabinol désigne la molécule delta-9-transtétrahydrocannabinol (delta-9-THC ou Δ9-THC). Il s'agit du principal cannabinoïde responsable de la plupart des effets psychoactifs du cannabis chez l'homme. » <https://www.ofdt.fr/glossaire/thc-tetrahydrocannabinol>

²⁴ « *strains* » désigne la variété de la plante utilisée. Les hybridations successives ont permis de créer des variétés aux profils différents sur le plan aromatique, de l'odeur, des propriétés de culture, d'aspect, d'effet et de teneur en THC...

²⁵ Les *moonrocks* sont faits de trois ingrédients : de l'herbe, de l'huile et du pollen.

produits chers, très peu consommés dans les espaces observés. Néanmoins, l'arrivée de produits au THC qui ne se fument pas mais qui se vapotent ou se mangent indique une volonté d'ouvrir le marché à des personnes non fumeuses.



Figure 13. Différentes formes de THC proposées à la vente, Observation réseaux sociaux, coordination TREND

Des microbilles de verre dans les fleurs de cannabis ont été notifiées en fin d'année par le biais de deux collectes SINTES à Toulouse au dernier trimestre 2024. Les achats ont été effectués auprès de revendeurs différents. Ils concernaient les produits vendus comme « les moins chers ». Malgré deux collectes ultérieures pour des effets rapportés comparables, les résultats sont revenus négatifs.

Disponibilité des autres produits

Cathinones : une évolution des molécules vendues indument comme de la « 3 »

Les cathinones sont également de plus en plus disponibles sur les différents comptes observés. Elles font également de plus en plus souvent partie des produits saisis. Les données d'analyses, qu'elles proviennent de SINTES ou de celles réalisées à visée de réduction des risques, montrent l'absence de 3 MMC dans des produits vendus comme tels. La molécule majoritairement retrouvée est la 2-MMC. Trois collectes SINTES ont révélé la présence de NorEthylPentédrone (NEP), une cathinone plus puissante au profil stimulant à la place de la 3 MMC attendue. Les effets rapportés sont :

- Éveil prolongé, plus long qu'à l'accoutumée avec la « 3 » ;
- Tachycardie ;
- Effets plus forts mais moins empathogènes que la « 3 » ;
- Motricité altérée ;
- Élocution rapide.

Prégabaline²⁶ : un marché structuré et stabilisé

Le marché du Lyrica® (prégabaline), médicament utilisé dans le cadre de l'épilepsie et des troubles anxieux, semble se diffuser sur le territoire toulousain. Des points de vente situés au sein des quartiers populaires et à proximité de stations de métro périphériques le proposent. Les années précédentes, l'offre semblait se concentrer en centre-ville, tenue par des personnes en situation d'exil. Mais les plaintes des habitants et des commerçants ont entraîné des contrôles plus fréquents de la part des

²⁶ Voir la définition dans la fiche produit en annexe.

acteurs de l'application de la loi. Ces contrôles n'ont pas permis d'éradiquer ce point de vente : des observations ethnographiques confirment son maintien et d'autres lieux sont rapportés par des acteurs sociaux.

« Je pense que c'est à force d'être chassé donc ils se mettent sur les lignes de métro. Puis je pense que là-bas, il y a moins de présence policière, tout bêtement. » (**Entretien prévention spécialisée, Toulouse**)

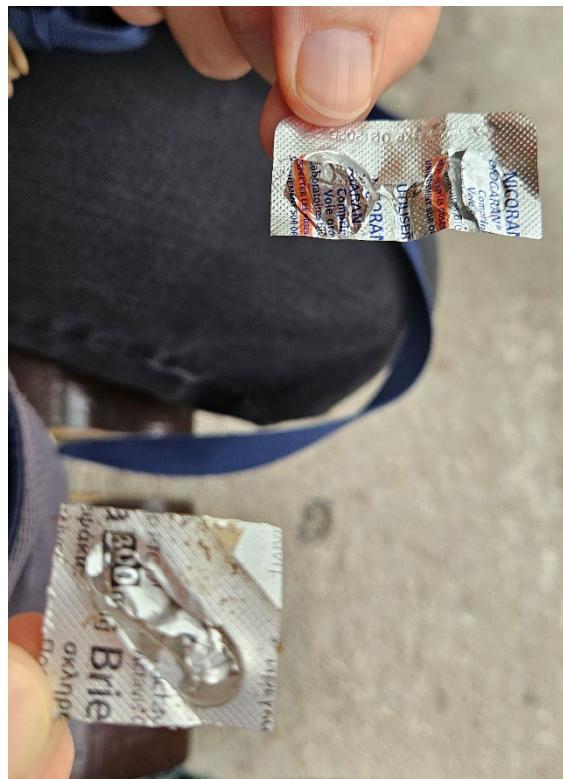


Figure 14. Blisters de Brieka® retrouvés dans l'espace public toulousain en 2024

La présence du Brieka® (nom commercial de la prégabaline grecque) est toujours attestée. Il a été retrouvé à proximité de lieux de vente observés en centre-ville.

Un usager décrit comment il se fait prescrire de la prégabaline, qu'il revend pour financer ses autres consommations de cocaïne et de tabac. Ce profil est étiqueté de manière dépréciative par d'autres usagers et par certains professionnels de divers secteurs à l'instar de consommateurs d'autres produits que le cannabis et des personnes précarisées.

« Quand j'avais pas de sous, je vendais du Lyrica® pour avoir un peu de coke, cinq euros, et je vendais des clopes [...] aux clandos. » (**Usager, 43 ans**)

En début d'année 2024, un médecin traitant toulousain a été arrêté à la suite d'un signalement de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), alertée par un grand nombre de prescriptions de traitements agonistes opioïdes et de prégabaline. Son arrestation a provoqué une absence de relais médical pour les personnes suivies et un risque élevé de syndrome de sevrage chez les patients pour lesquels il n'a pas été mis en place de continuité de prise en charge²⁷.

²⁷ DUCHAMPT Sylvain, Docteur soupçonné de trafic de drogue : "il prescrivait plus d'ordonnances pour la Prégabaline et le Subutex que les CHU "? France 3 Occitanie, 02 février 2024. <https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/haute-garonne/toulouse/drogue-le-docteur-prescrivait-plus-d-ordonnances-pour-la-pregabaline-et-le-subutex-que-les-chu-de-la-region-2917569.html>

Opioïdes de synthèse : une présence de nitazènes attestée mais très limitée

La présence d'opioïdes de synthèse, en l'occurrence des nitazènes²⁸, apparaît avérée à Montpellier mais très limitée. Pour la deuxième année consécutive, des professionnels de l'addictologie les mentionnent. Aucune donnée n'est toutefois disponible quant à son appellation ou son prix. Un vendeur donnerait de la naloxone²⁹ en même temps que le produit et préviendrait de l'intensité de ces opiacés, l'héroïne dans la région étant communément peu dosée.

²⁸ Les nitazènes ont été identifiés pour la première fois en France en 2023 à Montpellier. cf. [YEGHICHEYAN Jennifer, SROCYNSKI Méryl, 2024, op. cit.](#) p. 31-34.

²⁹ La naloxone est l'antidote permettant d'inverser l'action des opiacés

Tableau des prix des principales drogues à Toulouse, Montpellier et Perpignan en 2024

Produits		Prix	Tendance
Cannabis	Herbe	8 € [4-15]	Le prix moyen reste similaire mais les produits plus onéreux et plus concentrés prennent une part de plus en plus grande du marché
	Résine	8 € [3-30]	
Cocaïne		Prix courant : 50-60 € Prix haut : 70-80 €	Le prix n'a pas évolué à l'exception du phénomène temporaire décrit
Amphétamine/speed		20 €	=
MDMA/Ecstasy	Comprimé	10 € / unité	=
	Cristaux	30 €	=
Héroïne		20-30 €	=
Médicaments opioïdes revendus	Méthadone	2-4 € / comprimé 40 mg	=
	BHD (Subutex®)	2-5 € / comprimé 8 mg	=
	Skénan®	3-5 € / comprimé 200 mg 8 € le comprimé de 700 mg	=
Kétamine		20-30 €	↓
LSD		10 € / buvard ou goutte	=
Cathinones		30 €	=
Autres médicaments psychotropes	Prégabaline (Lyrica®)	2-3 € / comprimé 300 mg	=

Prix exprimés en euros pour un gramme, sauf mention contraire.

Sources : le tableau des prix reprend les données de Toulouse, Montpellier et Perpignan. Les prix rapportés proviennent de l'ethnographie, des groupes focaux et de prix relevés auprès d'usagers en CAARUD.

Le prix courant est défini comme le prix le plus fréquemment rapporté.

Usages et usagers de drogues dans les espaces de la marginalité urbaine

Cocaïne : persistance des usages

Certains éléments sont rendus visibles par le recueil de données 2024, mais aucune nouvelle tendance ne se dégage par rapport aux années précédentes. Nous traiterons majoritairement les usages de cocaïne basée et l'accompagnement associé, car ils restent prégnants dans le recueil des données. Malgré des indices de diffusion de ce mode de consommation parmi les usagers des espaces de la marginalité urbaine (augmentation de la part des usagers déclarant en consommer dans les statistiques des CAARUD, augmentation de la distribution de matériel, prégnance dans le recueil des données TREND), nous ne pouvons pas attester de la prédominance de l'inhalation du produit par rapport au sniff et à l'injection pour l'ensemble des usagers des espaces de la marginalité urbaine dans les trois villes investiguées. À titre d'exemple, sur 410 usagers accueillis au sein d'un CAARUD montPELLIÉRAIN, une minorité, 35 %, déclare consommer de la cocaïne sous forme base³⁰.

Modes d'obtention de la cocaïne : mention d'échanges économico-sexuels

Les professionnels de CAARUD ou de structures d'accompagnement par le logement rapportent des échanges économico-sexuels contre de la cocaïne. Si ces pratiques ne sont pas nouvelles, elles n'en restent pas moins présentes et sont mentionnées par différentes structures en 2024 (CAARUD, dispositif d'accompagnement par le logement, hôpital). Elles concernent des femmes mais aussi des hommes. Des professionnels rapportent le cas d'une usagère se voyant contrainte de se prostituer pour acheter de la cocaïne, ce qu'elle ne faisait pas lorsqu'elle était dépendante à l'héroïne³¹. L'absence de traitement de substitution, la violence du *craving*, la fréquence des consommations et le prix élevé du produit, concourent vraisemblablement à l'explication de l'apparition des échanges économico-sexuels dans le parcours d'usage.

« Assistante sociale : On a croisé récemment une usagère qui fréquentait [le CAARUD] il y a longtemps, pour des consos d'héro. Elle a réussi à arrêter les consos d'héro, elle est sous Sub[butex], et là elle passe aux consos de coke, [...] et elle nous a clairement dit qu'elle avait besoin de se prostituer pour avoir son produit. Ce qui ne lui arrivait pas quand elle avait des consos d'héro. En tout cas, elle n'avait pas ces choses-là à faire pour acheter ses consos d'héro. [...] »

Apprentie éducatrice spécialisée : On a aussi eu deux hommes dans ce cas. [Prénom usager], très jeune, et de la prostitution... [...] c'était : j'y vais, je propose mes services ou je vais où on me demande. [Prénom usager] me disait que c'était ça. [Prénom d'un autre usager], pareil. On ne le voit plus mais c'était clairement ça, à un moment. Il allait et il proposait directement. Coordinatrice TREND : Pour de la cocaïne aussi ?

Apprentie éducatrice spécialisée : Oui. » (Groupe focal CAARUD Perpignan)

³⁰ CAARUD Axess Montpellier, Rapport annuel, Groupe SOS Solidarité, 2024 p. 23-24. La proportion d'usagers déclarant fumer la cocaïne est néanmoins en augmentation : 21 % en 2019 contre plus de 35 % en 2024.

³¹ Voir la définition dans la fiche produit en annexe.

Motifs d'usage, gestion du *craving* et modes de préparation

Le recueil de données 2024 a permis d'approfondir la compréhension des motifs d'usage au-delà du plaisir ressenti³², des manières de le rentabiliser et de gérer le *craving*³³.

La frustration comme motif d'usage

Si les allers-retours entre point de manche et point de vente ont déjà été décrits comme une des conséquences du *craving* et du passage de l'expérience d'usage vers une « expérience totale »³⁴, un usager explique que la « frustration » peut également constituer un moteur de ces achats répétés sur un temps relativement court. Ce sentiment résulte de l'échec d'une injection ou d'un produit de mauvaise qualité, ce qui pousse au rachat dans l'espoir de ressentir les effets recherchés.

« Responsable d'observation : *Tu repars. Donc, tu fais plusieurs allers-retours par jour.*

Usager : *Oui, oui. Si je ne rate pas, non. Mais quand tu rates, et là, tu n'as qu'une envie, ça craint. C'est con à dire. C'est pas une excuse, mais quand tu rates, ça fait péter un câble. C'est frustrant. [...] Dans ces cas-là, tu n'as qu'une envie, d'y retourner, d'arriver à t'en faire un.* » (**Homme, 60 ans**)

Homme, 35 ans environ, visage marqué, habits relativement usés, vit dans un appartement insalubre depuis près de 10 ans. Il fume « 20 euros » en se réveillant. [...] Avec ses 20 euros, il est bien pour la journée, « sauf si c'est de la mauvaise cocaïne », qui ne fait pas d'effet. Le danger est de « dépenser beaucoup » si elle est de moindre qualité. Il sera alors tenté de consommer jusqu'à avoir l'effet recherché. (**Journal de bord coordination, Montpellier**)

Des usagers injecteurs qui passent à la forme fumée par défaut

Le passage de l'injection à l'inhalation de cocaïne n'est pas nouveau, mais rendu explicite par les témoignages recueillis en 2024. Les usagers préfèrent le premier mais choisissent parfois la voie fumée pour réduire les risques liés à l'injection et préserver parfois leur capital veineux. D'autres reprennent l'injection, considérant le *craving* de la cocaïne basée comme trop fort. L'envie de consommer revient plus fréquemment et les quantités consommées sont ainsi plus élevées, ce qui induit un coût plus important. Certains décrivent aussi des effets moins intenses de la forme fumée comparément à l'injection. Un usager évoque aussi les « *ruminations* » accompagnant la descente de cocaïne basée, à l'inverse de la forme injectée.

« *J'ai fumé avec les potes on a tous ensemble on a travaillé ensemble. On allait fumer. Je vois qu'ils sont défoncés moi j'ai rien ça a duré un mois. Mon corps est abruti on va dire. Après j'ai commencé à sentir les défences de fumer. Mais tout au début non parce que quand tu injectes c'est pas la même chose. C'est plus fort. Ça monte direct. En fumée aussi ça monte direct mais pas, on va dire, c'est pas très en haut qui monte.* » (**Homme, 35 ans**)

« *Coordinatrice TREND : D'accord. Qu'est-ce qui vous plaît le plus dans le fait de fumer ?*

Usager : *J'ai un peu la même sensation que quand je suis tanqué. Un peu moins, le flash est un peu moins, mais bon c'est ce qui me rappelle le plus le fix.* » (**Homme, 40 ans**)

« *Le problème étant que quand je fume la coke, ça me revient beaucoup plus cher parce qu'il en faut beaucoup plus. Un gramme de coke basée, ça se fume en trois taffes et les trois taffes, tu les fumes en vingt minutes alors qu'un gramme de coke injectée te prend quatre, cinq heures avant de s'être injecté tout le gramme.* » (**Homme, 31 ans**)

Craving : force, vécu, gestion

Le recueil des données 2024 nous a permis une fois de plus d'approfondir l'expérience du *craving*.

³² ROQUEFORT Audrey, YEGHICHEYAN Jennifer, *Substances psychoactives, usagers et marchés. Tendances récentes à Toulouse, Montpellier et Perpignan en 2022*, p. 28-29.

³³ YEGHICHEYAN Jennifer, SROCYNSKI Méryl, 2024, *op. cit.* p. 23-25.

³⁴ FERNANDEZ Fabrice, Emprises. Drogue, errance, prison : figures d'une expérience totale, Bruxelles, De Boeck, 2010.

Le craving comme source d'angoisse

Un usager associe le *craving* à une crise d'angoisse dans le sens où c'est un moment qui provoque *a minima* une tension ; pour lui de l'anxiété.

« *Usager : Ben... c'est anxiogène. Un craving, c'est assimilé à une crise d'angoisse, tu ne crois pas ?*

Responsable d'observation : Je ne sais pas. Ça m'intéresse de savoir comment tu le vis, toi. Est-ce que c'est une angoisse... car tu dis que c'est anxiogène donc est-ce que le craving arrive en premier et engendre une anxiété ou une angoisse ? Ou ça peut être aussi une situation d'angoisse et le craving arrive, ça peut aller dans les deux sens.

Usager : Ça peut être les deux. Le craving peut être déclenché par une angoisse ou à l'inverse, tu passes au quartier, par exemple, tu achètes tes clopes, tu vois le bâtiment et tu te dis « putain, je pourrais m'acheter de la coke », ça te lance un craving et tu pars en crise d'angoisse. [...]

Responsable d'observation : En tout cas, il n'y a pas de craving sans angoisse, selon toi ?

Usager : Non, pour moi, le craving, c'est angoissant et anxiogène. C'est pas zen. Tu peux pas vivre un craving de façon sereine. » (Homme, 25 ans)

Un craving qui pousse à délaisser les autres besoins

Des usagers de cocaïne expliquent que le *craving*, cette « envie impérieuse et irrépressible » de consommer le produit³⁵, les amène à faire des choix tels que privilégier la cocaïne au détriment de la nourriture ou d'un traitement antagoniste aux opiacés (TAO).

« *Usagère : Maintenant, j'ai fait des efforts et c'est un besoin mais qui reste un plaisir.*

Coordinatrice TREND : Quand tu dis besoin, ça veut dire quoi ?

Usagère : Ben t'es tout le temps à chercher des sous. Par exemple, si j'ai le choix entre acheter à manger ou de la cocaïne, ben je choisis la coke. » (Femme, 35 ans)

« *Pour te donner un ordre d'idées, si j'ai quinze euros sur moi et que je suis en manque de méthadone³⁶, il y a des fois où j'ai préféré faire les cinq euros de plus pour acheter un vingt euro de cocaïne que d'acheter une boîte de méthadone avec les quinze euros pour me soigner. Juste parce que l'appel de la cocaïne est plus fort. Avec la cocaïne, t'as un craving psychologique très fort qui fait que des fois, malgré le fait que j'ai un mental assez endurci, il est des fois où je n'arrive pas à passer dessus. [...] la cocaïne est un produit quand même assez fort donc ça prend le dessus sur le manque d'opiacés mais dès la redescente, tu sens le manque, et même fois deux. Et là, tu regrettas de pas avoir pris ta boîte de méthadone ou quoi, ou qu'est-ce. Tu te dis : mais qu'est-ce que j'ai fait, pourquoi j'ai pas pris ma méthadone ? Ça m'est arrivé. » (Homme, 32 ans)*

L'insécurité comme facteur aggravant le craving

Une usagère explique que le *craving* est court mais intense, et qu'il reste d'autant plus difficile d'y résister, quand les conditions matérielles de survie ne sont pas satisfaites.

« *Coordinatrice TREND : Pourquoi c'est plus facile [la gestion du craving] aujourd'hui et ça ne l'a pas été durant deux ans ?*

Usagère : Je pense que c'est parce qu'on était à [ville]. C'était pas chez nous. On n'avait plus de repères. Ici on sait où aller manger. J'ai ma mère. Je peux prendre une douche, manger. Elle m'aide pour les habits. [...] On sait quand même où aller. Là-bas non. La manche c'était dur. [...] Aujourd'hui on vit dans un local. On est à l'abri un peu. » (Femme, 35 ans)

« Occupier son temps » pour diminuer le craving : un besoin d'activités de jour

Une usagère témoigne de l'importance d'*« occuper son temps »* pour faire disparaître l'envie de consommer. Dans ces moments, elle peut se rendre aux CAARUD pour traiter des démarches

³⁵ La définition de l'OFDT est la suivante : « Le *craving* est décrit comme une pulsion, une envie impérieuse et irrépressible de reproduire, contre sa volonté, l'expérience à la base de la conduite addictive (consommer une substance ou exécuter un comportement/une activité gratifiante). Il est soulagé par la prise du produit ou la reprise de l'activité concernée. » <https://www.ofdt.fr/glossaire/craving>

³⁶ Voir la description dans la fiche produit en annexe.

administratives mais aussi discuter. Lorsqu'elle a une place dans un hébergement d'urgence, elle peut alors manger, se doucher et laisser l'envie de côté. Il s'agit de la même femme pour qui l'insécurité matérielle favorise le *craving*.

« Mais la coke c'est psychologique tu sais. [...] Alors il faut que t'arrives à occuper ce temps. En fait, que tu passais à faire de l'argent pour ta coke, à consommer ta coke, à aller chercher ta coke. Il faut que t'arrives à le combler par autre chose tu vois. Alors c'est pas forcément facile parce que des fois, bah tu sais pas trop quoi faire. Mais j'essaye de faire mes démarches administratives, j'essaye de faire mes papiers, j'essaye d'aller voir un peu ma mère, j'essaye toujours de combler le temps tu vois. J'allais faire mes lavomatiques. L'après-midi je vais à [nom de CAARUD] [...] Que pour les femmes. Je vais là-bas, je fais mes machines à laver, je discute un peu avec les personnes là-bas et tout ça. Du coup ça me fait passer mon temps. Et en fait je me rends compte qu'il est vite 17, 18 h. Et bah en ce moment je dors à [association d'hébergement d'urgence], au 115 quand j'ai ma place, pas ce soir d'ailleurs. J'essaye de trouver une solution. Et du coup bah 18 h je rentre là-bas, je prends ma douche, je mange tout ça. » (*Femme, 35 ans*)

Néanmoins, dans des conditions matérielles plus favorables, le besoin d'« *occuper son temps* » pour mettre à distance les sessions de consommation existe également. Des activités de jour, souvent non proposées par les CAARUD pour des raisons d'organisation du travail et de budget, pourraient répondre à ce besoin.

« Éducateur : il y a beaucoup de gens qui nous disent : je n'en peux plus, j'aimerais faire autre chose de mes journées que ça et je ne sais pas par quel bout prendre les choses. Et nous, on ne sait pas trop quoi leur proposer parce qu'on sait que les centres de soin, il va aller au rendez-vous, raconter sa vie et en sortir déçu.

Éducatrice : Mais par exemple, juste aller marcher, il y en a qui en ont envie mais c'est trop compliqué d'y aller seul... déjà, le copain est lui aussi dans ses consommations, il est dans ses réalités à lui... donc on voit des gens qui sont en demande de quelque chose qui n'existe pas et je trouve qu'on est en difficulté pour proposer des orientations. » (*Groupe focal CAARUD Perpignan*)

Gestion du *craving* : efficacité de l'acétylcystéine chez certains usagers

L'acétylcystéine, substance active plus connue sous son nom commercial de Mucomyst®, un médicament utilisé dans le traitement de la toux, permet, aux yeux de certains professionnels et certains usagers, de réduire le *craving*³⁷. Elle reste cependant inefficace pour d'autres³⁸. L'acétylcystéine est prescrite parfois dans le cas de sevrages. Toutefois, les doses ingérées doivent être importantes (plusieurs par jour) et le médicament n'est pas remboursé, ce qui limite son accès.

« Responsable d'observation : Et comment tu gères ça ? Tu en prends tous les jours depuis qu'on te l'a donné ?

Usager : Presque.

Responsable d'observation : Tout à l'heure, tu m'as dit que c'était très efficace. Alors qu'est-ce que tu ressens, ça te fait quoi ?

Usager : C'est assez flagrant, parce que je pensais qu'au crack, je pensais qu'à ça... par exemple, les exercices de respiration où tu dois retenir ta respiration, quand je les faisais, ça engendrait direct un flashback de quand je gardais ma fumée... et j'arrivais pas à les faire donc c'était pas du tout relaxant. Alors que quand je prenais le Mucomyst®, ça allait. Et je l'ai redit au médecin : mais moi, qui suis très résistant aux médicaments, j'étais très dubitatif, je me disais que votre truc ne marcherait pas, votre truc pour la toux, j'y crois pas. Or j'étais vraiment sur le cul, je lui ai dit : c'est magique ! C'est vraiment incroyable. » (*Homme, 25 ans*)
« Infirmière service addicto CHU : Oui, on a des patients ou patientes qui le font d'eux-mêmes. Ils vont s'acheter le Mucomyst® à la pharmacie, il y en a chez qui ça marche. J'ai une jeune

³⁷ Son efficacité thérapeutique réelle n'est toutefois pas démontrée à ce jour par la littérature médicale.

³⁸ Un usager témoignait en 2022 de son inefficacité. Cf. [YEGHICHEYAN Jennifer, SROCYNSKI Méryl, 2023, op. cit.](#), p. 24.

femme de 30 ans qui prend trois, quatre sachets avant d'aller en teuf. Elle dit que ça marche assez bien. Et chez d'autres, ça n'a aucun effet.

Médecin hôpital social : Nous, on le met dans un protocole de sevrage à l'hôpital mais comme il faut l'acheter et que ce n'est pas remboursé... et qu'il faut en mettre douze... » (Groupe focal sanitaire Toulouse)

Accompagnement des usagers de cocaïne basée : poursuite des demandes et des restrictions de matériel

Modes de préparation : une persistance de l'ammoniaque mais une diffusion du bicarbonate

Les mêmes arguments déjà évoqués en 2023³⁹ persistent. La préparation à l'ammoniaque apparaît aux usagers plus rapide et facile. Une usagère dit préférer le goût de la cocaïne basée au bicarbonate mais utiliser plus souvent l'ammoniaque pour des questions de rapidité et de « dépendance », malgré la conscience de dommages inhérents à ce produit.

« Usagère : Je préfère quand même au bicarbonate qu'à l'ammoniaque.

Coordinatrice nationale TREND : Parce que la question que je me posais c'est est-ce que vous basiez pas à l'ammoniaque aussi parce que si vous êtes en manque par exemple ça va plus vite ?

Usagère : Ouais si, c'est ça ouais. C'est la rapidité de cuisiner tout ça aussi. Des fois t'as envie de le prendre plus vite le produit donc tu dépêches et tu cherches pas à comprendre. Les gens en fait à l'ammoniaque ils rincent pas la part du temps le produit. Donc c'est vraiment de l'ammoniaque que tu prends. C'est juste que ça tue le corps quoi. Mais en fait ton corps il est en redemande.

Coordinatrice régionale TREND : Et vous rincez le produit ?

Usagère : Non la part du temps non justement c'est ça le problème. On a tellement envie de fumer qu'on va plus se mettre dans la...

Coordinatrice régionale TREND : C'est une sorte d'urgence de ne pas fumer.

Usagère : Ouais. C'est une dépendance aussi. » (Femme, 27 ans)

Le goût de l'ammoniaque est aussi apprécié en tant que tel par certains. Les CAARUD distribuent depuis 2024 (voire 2023) du bicarbonate de soude en poudre afin d'inciter les usagers à l'utiliser. Il se présente sous forme d'unidose adaptée pour un gramme de cocaïne ou de sachets préparés par les professionnels. Il semble que les usagers soient de plus en plus nombreux à en récupérer en même temps que les pipes. Toutefois, il est difficile de connaître la proportion qui a définitivement abandonné l'usage de l'ammoniaque⁴⁰. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer une augmentation de la distribution des doses, sans que les consommateurs ne les utilisent dans les faits :

- Un produit de dépannage : les usagers en prennent par précaution s'ils ne trouvaient pas d'ammoniaque ;
- Un biais de désirabilité sociale : les équipes des CAARUD incitant à utiliser le bicarbonate, il peut être délicat de refuser. Les personnes préfèrent peut-être le prendre pour se conformer aux attentes des professionnels, plutôt que de refuser et afficher clairement une volonté de ne pas réduire certains risques
- Une alternance entre bicarbonate et ammoniaque en fonction du produit disponible et/ou du contexte de consommation.

³⁹ [YEGHICHEYAN Jennifer, SROCYNSKI Meryl, 2023, op. cit.](#) p. 24.

⁴⁰ L'ammoniaque n'étant pas distribuée par les CAARUD, il est impossible de comparer la distribution ou la proportion de son usage

À Toulouse, des professionnels témoignent de l'enseignement de la technique du basage au bicarbonate lors d'« *invitations* » entre usagers, une fois ce « savoir-faire » appris par l'intermédiaire des professionnels.

« *Professionnel 1 : La personne qui base dit : tu m'invites et je cuisine. J'ai entendu plein de fois dire ça au CAARUD : ah, tu m'invites ?*

Professionnel 2 : C'est la phrase ! tu m'invites [...]. Et tu as les baseurs et ceux qui ne le sont pas. Tu as ceux qui savent baser et ceux qui ne savent pas. Et ceux qui y arrivent.

Coordinatrice TREND : Et donc le "tu m'invites", c'est aussi pour ceux qui ne savent pas baser et qui le font par opportunisme ?

Professionnel 3 : Le message sur le bica est tellement bien passé que ceux qui savent baser au bica vont pouvoir le faire pour les autres.

Coordinatrice TREND : Ça leur donne une forme de statut social ou c'est plutôt une... ?

Professionnel 3 : Non, c'est utilitaire.

Professionnel 1 : Je vois l'autre jour une personne [...] le sourire aux lèvres, juste à côté, car il y avait deux personnes qui avaient du produit, et il se disait : ils savent pas faire au bica, j'y vais, c'est cool, ça me fera une taff en plus.

Coordinatrice TREND : Donc il y a une volonté de transfert de compétence ou d'apprentissage ou c'est juste de l'opportunisme ?

Professionnel 2 : Si nous, on est intermédiaires, oui. [...]

Professionnel 3 : Mais si nous, on n'est pas là pour faire l'intermédiaire, c'est pas fait. »
(Groupe focal CAARUD Toulouse)

D'autres professionnels de CAARUD rapportent une transmission de pratiques des jeunes vers les plus anciens.

« *Puis avec l'arrivée de ces jeunes... eux aussi commencent à baser au bica donc quand ils transmettent, ils transmettent au bica. Et des anciens qui ne juraient que par l'ammo commencent aussi à réviser leurs classiques. »* **(Groupe focal Perpignan)**

« *Bon, le mieux, ce serait qu'ils passent tous au bicar. Mais bon, ce n'est pas encore gagné. Mais on voit quand même que par rapport à avant, il y a une forte hausse. Je vois quand même pas mal, dans la population actuellement, il y a quand même pas mal de monde qui est arrivé sur Montpellier. Je dirais que moi, je les avais vus sur [lieu de consommation et de vente] la plupart quand ils étaient dans le parc. Ces gens-là, ils n'étaient pas ici. Je ne sais pas d'où ils viennent pour la plupart. Peut-être de la région parisienne ou autre. Et eux avaient déjà cette pratique d'utiliser du bicar. Et je pense que le fait qu'il y ait des gens qui avaient la pratique, qui ont pu montrer à d'autres, ça a beaucoup aidé ce partage de connaissances. »*
(Groupe focal CAARUD Montpellier)

Les professionnels de CAARUD estiment d'ailleurs que les démonstrations réalisées sans produit et sans le savoir-faire pratique, issues de l'expérience d'un usager, ne sont pas efficaces, voire se révéler contre-productives.

« *Éducateur : Mais on n'a quand même pas la dextérité, le geste, donc même quand nous on fait la démo, une fois sur deux, vu le temps qu'on met à y arriver, pas sûr qu'on ait convaincu le gars. On est moins convaincants qu'un gars qui a le geste et qui consomme et qui sait aussi dire aux mecs comment réparer ton truc quand tu as mis trop de bica. Alors que nous-mêmes, quand c'a chié, on sait pas trop quoi faire, on arrive pas à préparer notre propre truc ! Alors que lui, s'il en met trop, il sait comment faire.*

Éducateur 2 : C'est vraiment de la cuisine. Tu peux toujours rattraper ton truc.

Éducateur : Alors que nous, on jette, on s'en fout, c'est pas notre produit. » **(Groupe focal CAARUD Perpignan)**

Poursuite des demandes d'accompagnement

Les professionnels de santé témoignent de demandes de pauses, voire de sevrage, motivées par des états physique et psychique dégradés.

« Cheffe addictologie CHU : Ils ne vont pas avoir des syndromes de manque physique, cataclysmique, c'est pas mortel. [...] [Mais] on répond à l'urgence parce qu'ils sont super mal. Médecin CSAPA/CAARUD : C'est difficile de ne pas donner une réponse à quelqu'un qui dit qu'il veut arrêter alors qu'il arrive dénutri. » (Groupe focal sanitaire Montpellier)

Un CAARUD montpelliérain a orienté vers son partenaire CSAPA pour des séjours de quelques semaines dans une villa thérapeutique⁴¹. C'est aussi le cas à Toulouse où des usagers de cocaïne basée ont séjourné dans des appartements thérapeutiques.

Toutefois, les délais ne permettent pas de répondre au moment où l'usager en fait la demande (un voire plusieurs mois). La mention du terme « crack » peut d'ailleurs être rédhibitoire pour toute prise en charge. À Toulouse, les participants au groupe focal sanitaire témoignent du refus de demandes de postcures dès que le terme est écrit, sans qu'il ne soit argumenté. Des sollicitations d'usagers injecteurs de cocaïne peuvent en revanche être acceptées.

« Infirmière service addicto CHU : Quand je demande des explications, je n'en reçois jamais. Je n'ai jamais eu un refus argumenté. Donc ça, c'est compliqué.

Coordinatrice TREND : Et vous ne recevez pas de tels refus avec la cocaïne chlorhydrate, même injectée ?

Infirmière service addicto CHU : Pas du tout. La coke IV [intraveineuse], non... [...] on est un peu à court de réseaux et de solutions pour le crack. Ça arrive vraiment de plus en plus à Toulouse et je ne sais pas... [...] Et le mode IV dérange moins. » (Groupe focal sanitaire Toulouse)

L'augmentation continue de la demande de matériel

La cocaïne sous forme base prend de plus en plus d'importance dans les témoignages des intervenants en CAARUD et parmi certains acteurs du milieu sanitaire, qui appuient leurs propos sur la demande croissante en matériel de réduction des risques (voir tableau 3). Certains usagers encore inconnus en récupèrent, ce qui laisse penser que de nouvelles personnes fument de la cocaïne.

« Coordinatrice TREND : D'accord. Bah cocaïne, allons-y. Est-ce que... elle est fréquente ? (rires)

Médecin : Toujours autant. Toujours autant, toujours, ouais.

Éducatrice : Plus encore, ouais. Basé.

Coordinatrice TREND : Basé plus encore ?

Médecin : Beaucoup, beaucoup, beaucoup, ouais.

Coordinatrice TREND : Par rapport ne serait-ce qu'à l'année dernière, vous voyez une évolution ?

Médecin : Oui, bien sûr.

Éducatrice : Oui ! Ben sur la distribution de matos, on n'a plus de pipes, on n'en a plus depuis...

Coordinatrice TREND : Donc la demande est toujours aussi forte au niveau des pipes. (Acquiescement général)

Médecin : Pas aussi forte, de plus en plus, c'est quelque chose de croissant en permanence.

Coordinatrice TREND : On n'a toujours pas atteint le palier.

Médecin : Non.

Infirmière 3 : On n'arrive pas à suivre.

Médecin : Du coup maintenant les usagers, ils viennent à [CSAPA] pour demander des pipes. Il y a des personnes qu'on ne connaît pas. » (Groupe focal CAARUD Montpellier)

⁴¹ La villa thérapeutique est un hébergement collectif. Les patients disposent d'une chambre individuelle mais vivent au sein d'un même espace le temps de la prise en charge.

Les quatre CAARUD de Montpellier et Toulouse ont maintenu pour des raisons économiques⁴² leurs restrictions de distribution de pipes au regard de l'augmentation de la demande. Les pipes coudées ne sont parfois plus proposées en raison de leur coût plus élevé. À Perpignan, elles sont restreintes en raison de ruptures de stock de la part des fournisseurs.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Matériel pour inhalation de cocaïne basée	n=18	n=18	n=18	n=18	n=16	n=14	n= 18
Doseurs	15 409	22 108	21 326	31 244	60 160	63 794	78 019
Embouts	22 125	26 551	19 502	23 323	26 178	29 223	43 542
Autre matériel pour usage de cocaïne basée	25 350	41 394	60 087	76 863	96 188	106 918	138 705

Tableau 1. Rapports d'activité des CAARUD occitans – Exploitation CREA-ORS Occitanie⁴³

Les enjeux moraux de la gratuité : dettes et ruses ?

Le contrôle de la délivrance du matériel s'articule à des enjeux moraux. La distribution gratuite suppose une absence de contrepartie de la part des usagers. À l'inverse, la limitation transforme la pipe en bien rare ce qui induit des tensions. Une dette morale apparaît : « *on va les obliger ou les culpabiliser sur l'attention qu'ils portent au matériel qu'on leur distribue* » regrette un professionnel de CAARUD. Ceux qui ne se conforment pas aux attendus implicites d'un usage raisonné sont ainsi associés à la figure du profiteur. Ils font ainsi l'objet d'un contrôle social accru de la part des professionnels, s'exprimant parfois par des réprimandes verbales : « *De temps en temps, il y en a un de nous qui pète un câble : ça fait trois fois que je te donne des kits base aujourd'hui, ça va aller, oui ? Qu'est-ce que tu en fais ?!* » déplore un autre professionnel de CAARUD.

Le fait de récupérer du matériel supplémentaire par rapport aux quotas en se rendant au CAARUD à différents moments de la journée pour rencontrer des professionnels différents peut être assimilé à un « jeu » au sens de duperie ou de ruse.

« *Éducateur 1 : Mais j'ai l'exemple d'un gars venu trois fois : matin, midi et soir.*
Coordinatrice TREND : Pour voir des éducs différents, j'imagine ?
Éducateur 2 : Oui, ils jouent là-dessus. » (Groupe focal CAARUD Toulouse)

Ces tensions entrent en contradiction avec l'accueil inconditionnel défendu par les CAARUD et avec les principes de la réduction des risques.

« *[Cette restriction] suscite à juste titre une posture inconfortable qui va à l'encontre des fondamentaux de la Réduction des risques, induisant possiblement un renforcement des prises de risques et mettant également en péril les liens relationnels* » (**Rapport d'activité CAARUD Axess, Montpellier**)

⁴² Par exemple, un CAARUD écrit dans son rapport annuel 2024 : « *Cette année, afin de répondre à l'absence de ces CNR complémentaires, nous avons dû restreindre notre distribution notamment de pipes à crack* » Rapport d'activité CAARUD Axess, Montpellier, 2024, p. 12.

⁴³ Chaque année le CREA-ORS Occitanie analyse les données statistiques des rapports d'activité des CAARUD de la région fournis par l'Agence Régionale de Santé. Nous en avons extrait les données pour montrer l'évolution sur plusieurs années. Les données sont disponibles avec un an d'écart. Pour le dernier rapport voir : ASTORG Myriam, *CAARUD en Occitanie. Bilan d'activité 2022*, CREA-ORS Occitanie, 2023.

https://creaiors-occitanie.fr/wp-content/uploads/2024/01/Bilan_CAARUD_2022_VF.pdf

Prégabaline (Lyrica®) : usages et réponses

Motifs d'usages : produit de substitution ou visée anxiolytique

Les motifs d'usage à visée anxiolytiques déjà relevés en 2022⁴⁴ et 2023⁴⁵ sont encore rapportés en 2024 aux professionnels. Un autre motif d'usage apparaît dans les données 2024 : la prégabaline est consommée par défaut, lorsque d'autres produits préférés ne sont pas ou plus disponibles – notamment des opiacés –, en fin de mois par exemple lorsque les ressources financières se raréfient.

« Médecin (*responsable du programme d'accès facilité aux médicaments de substitution*) : *Du point de vue du CSAPA, je sais qu'il y a beaucoup de reports sur le Lyrica® mais ici, il n'y en a pas, en tout cas c'est pas verbalisé.*

Coordinatrice TREND : *Et ça, ce sont des consommateurs de méthadone], ou de Subutex^{46®}, ou de Skénan⁴⁷, qui se reportent sur le Lyrica® en absence du reste ?*

Médecin : *Oui, ils disent qu'il y a en a énormément et que du coup, ils sont parfois obligés de prendre ce qu'il y a.*

Éducateur : *Et ils aiment ?*

Médecin : *Non, beaucoup n'aiment pas et préfèrent les opiacés mais c'est ce qu'il y a.»* (**Groupe focal CAARUD Toulouse**)

« *Une jeune fille en particulier avec qui on avait pas mal parlé, elle est majeure et donc elle a pu dire qu'elle en avait pris un petit peu mais n'avait pas du tout aimé l'effet, elle trouvait qu'elle ressemblait à une toxicomanie, que ça lui avait vachement creusé le visage, enfin il y avait quelque chose de l'ordre du physique qui était bloquant. [...] de ce qu'elle a dit, ça vient en complément du shit ou quand le shit vient à manquer. »* (**Entretien prévention spécialisée, Toulouse**)

Réponse au phénomène : une structuration régionale qui répond à l'urgence

À la suite de l'arrestation à Toulouse d'un médecin prescrivant largement du Lyrica⁴⁸, un protocole d'urgence a été mis en place par une plateforme spécialisée sur les addictions sous l'impulsion de plusieurs professionnels de santé qui vise à organiser la réponse sanitaire pour les usagers de Lyrica[®]. L'enjeu de ce protocole est double :

- Prévenir les syndromes de sevrage⁴⁹ et les comportements associés (hétéro ou auto agressifs) ;
- Accompagner les médecins de premiers recours, faciliter l'orientation vers les structures en addictologie et les rassurer quant à la prescription de Lyrica[®].

Les médecins rapportent le soutien des médecins-conseils de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) dans cette démarche. Des visioconférences ont été organisées sur la base de ce protocole avec la médecine de premier recours. Les CSAPA notent néanmoins un faible engagement de la médecine de ville malgré le soutien proposé. Les points clés de ce protocole sont :

⁴⁴ ROQUEFORT Audrey, YEGHICHEYAN Jennifer, 2022, op. cit. p. 20.

⁴⁵ YEGHICHEYAN Jennifer, SROCYNSKI Méryl, 2023, op. cit. p. 27.

⁴⁶ Voir la description dans la fiche produit en annexe.

⁴⁷ Voir la description dans la fiche produit en annexe.

⁴⁸ Cf. partie « Trafics locaux et modalités d'approvisionnement » p. 22.

⁴⁹ Le syndrome de sevrage concernant la prégabaline a été noté dès 2022 : ROQUEFORT Audrey, YEGHICHEYAN Jennifer, 2023, op.cit. p. 20-21. Une médecin témoigne en 2024 de symptômes violents pour un jeune homme de moins de 20 ans venant d'arriver sur le territoire français et n'ayant plus de cachets avec lui. Il a pu être pris en charge en CSAPA au sein duquel un professionnel parlait sa langue maternelle : « *Sevrage avec tout, hein. Les décharges électriques, la gorge serrée, les transpirations, changer les draps... Il a pas crise. Bon, après, ils m'ont appelé, hein, direct.* » Groupe focal sanitaire, Montpellier

- Contrôle de la prise régulière avec des bandelettes urinaires minute pour identifier que les personnes sont bien des usagers et non des revendeurs ;
- Continuer les prescriptions ;
- Limiter si nécessaire la posologie ;
- Fractionner la délivrance en pharmacie : 7 ou 14 jours dans un premier temps ;
- Rappeler les risques liés à une polyconsommation en lien avec les opiacés.

Ce protocole vise à renforcer la coordination entre professionnels de santé au niveau régional. Cette ambition a déjà été initiée en 2022⁵⁰, notamment entre les structures spécialisées et la médecine de ville.

Deux CSAPA ont autorisé la consultation d'un médecin sans rendez-vous d'accueil préalable comme c'est habituellement le cas. Cette priorisation a pu créer des questionnements éthiques autour de l'égalité de traitement des patients. En outre, les bandelettes urinaires ne garantissent pas qu'une partie du traitement soit revendu. Enfin, des médecins trouvent ce protocole pour partie inadapté : témoignant de la difficulté à susciter l'adhésion aux soins du fait des pratiques de contrôle de la consommation et d'une difficulté à réduire les doses prises par les usagers. Il a néanmoins permis d'engager des parcours de soins avec des usagers non connus des CSAPA par le passé. La diversité des situations empêche une réponse unique. L'engagement, ou le désengagement des usagers dans un parcours de soin est fonction de leur situation et de la fonction de l'usage de prégabaline au moment de la proposition d'accompagnement.

Les pratiques de prescription prennent donc sens dans un contexte multidimensionnel : parcours de soin et parcours d'usage du ou de la patient.e et le contexte de tension du corps médical. L'encadré 2 illustre, du point de vue d'un patient cumulant les difficultés sociales, l'anxiété générée par l'attente de la prescription, les pratiques de contrôle du corps médical et les négociations qui ont cours.

Encadré 2. Kévin : une anxiété générée par l'attente de la prescription

Kévin est un jeune homme de 22 ans, sans emploi, ayant eu un parcours carcéral et institutionnel en protection de l'enfance et un parcours de rue. Il est actuellement accompagné par un dispositif médico-social et a comme ressources l'AAH. Il débute un suivi en addictologie en CSAPA dont il est partie prenante, avec une demande de soin et d'hospitalisation pour arrêter les consommations. Il sera hospitalisé en clinique psychiatrique pour un suivi en addictologie.

Le premier rendez-vous au CSAPA, Kevin se rend seul, la médecin « *ne lui lâche pas l'ordofinancier* ». À la deuxième rencontre, il souhaite être accompagné pour être soutenu. Il fait la première partie de l'entretien seul puis la fin se déroule en présence d'éducateurs de la structure qui l'accompagne par ailleurs.

Le médecin lui fait faire un test urinaire, il va aux toilettes, il revient. Le résultat immédiat confirme la consommation de prégabaline, mais aussi de benzodiazépines et de cannabis. La médecin s'absente pour régler une affaire administrative. Kévin commente : « *il est dur, il lâche pas l'ordofinancier* » et ajoute : « *c'est pas grave* ». La médecin revient. Il engage à nouveau la conversation avec Kévin. Ce dernier réexplique sa consommation de Lyrica, trois par jour, qui lui coûte de l'argent. Il revient sur son mal-être. La médecin le sent sincère et décide de poursuivre la prescription. Kévin avait amené son dossier médical. Il se transforme, sourit et les éducateurs notent un apaisement. En sortant du CSAPA, il leur confie : « *ah comment il m'a mis bien, je vais être bien, je vais pas galérer* ».

Les collègues savent qu'après la délivrance de l'ordonnance, il consomme un peu plus que la prescription. Il rapportera qu'il était à quatre par jour, ce qui fait qu'il n'a pas pu aller au bout de sa prescription et n'en avait plus. Il en aura trouvé dans la rue.

⁵⁰ ROQUEFORT Audrey, YEGHICHEYAN Jennifer, 2023, op. cit. p. 24.

Un exemple d'espace impropre à l'habitation comme lieu de vie, de sociabilité et d'usages

Cette année, l'ethnographie montpelliéenne a permis d'investiguer un espace urbain d'usages de produits psychoactifs connu depuis plusieurs années. Ces données, recueillies au printemps 2024, donnent à voir les contextes d'usage de produits psychoactifs : un refuge pour des usagers précaires mais aussi pour des personnes réunies par un même mode d'administration, l'injection, largement stigmatisé par ailleurs, y compris par les autres consommateurs de drogues.

Les « marges de la ville » comme habitation de fortune

À Montpellier, plusieurs personnes vivent en tente dans des espaces urbains délaissés ou dans des « lieux protégés par la pluie », comme le qualifie un homme d'une cinquantaine d'années, polyconsommateur, fréquentant les associations d'alimentation et les structures de réduction des risques.

D'autres vivent dans les marges d'espaces urbains très fréquentés par ailleurs. C'est le cas de personnes dans des situations de précarité extrême vivant sur les abords d'une route de parking souterrain. Ce lieu, connu par les acteurs du travail social et de la ville depuis plusieurs années, change de localisation au gré des débarrassages et nettoyages effectués par l'entreprise de gestion urbaine.

Plongées dans la pénombre et éclairé à quelques endroits par des néons, des tentes et bâches servent d'abris, l'odeur d'essence et de pots d'échappement est envahissante, tout comme les bruits de la circulation ferroviaire et routière à proximité. Des mégots de cigarettes, des vêtements sales ou des déchets portés par le vent jonchent le sol, renforçant l'aspect dégradé du lieu. Des papiers d'emballage, des capuchons de seringue font partie des déchets retrouvés - mais pas de seringues sorties de leurs aiguilles. D'après les données recueillies par l'observation ethnographique et les services de maraude, une dizaine de personnes semblent vivre là, dans des tentes accompagnées parfois de leurs chiens. Les rares maraudes qui vont à leur rencontre distribuent du matériel de réduction des risques principalement dédiés à l'injection. Quelques personnes servent d'intermédiaires et en récupèrent pour les autres. Elles vivent pour certaines depuis plusieurs années dans ces lieux et entretiennent des relations cordiales avec les services de police municipale.

Un lieu d'usages par injection à l'abri des regards

Ce lieu constitue un lieu de vie et de consommation, mais pas de vente. Les usagers s'approvisionnent à l'extérieur. Il ne s'agit donc pas d'une « scène ouverte ». S'il s'agit d'un espace public, celui-ci est soustrait aux regards des passants, certains la voyant sans la regarder : « *Tantôt, un homme en costume qui sort d'un bâtiment, avec un autre, semblant être son employé. Ni l'un, ni l'autre ne posent un regard en direction de ce lieu de vie* » décrit la responsable d'observation lors de son travail ethnographique. Certains habitants vivent et consomment au même endroit dans les tentes ou sur les trottoirs les plus retirés des regards.

« *Nous observons à plusieurs reprises des pratiques d'injection sur un Carré de béton [...], il permet d'avoir une place assise et une posture plus propice à la pratique d'injection (à la différence des abris de fortune ou des trottoirs trop exposés à la vue de tous).* » (**Note ethnographique Montpellier**)

D'autres personnes qui ne vivent pas là viennent pour partager des injections de produits. Ces pratiques sont rarement acceptées parmi les usagers de drogue. Cela explique en partie le rassemblement d'individus consommant par injection. Selon les données des services de maraude,

peu de personnes novices dans la pratique s'y rendent. Outre le sentiment de ne pas être jugé, la présence de matériel de réduction des risques constitue également un facteur protecteur. Lors des maraudes, des usagers de passage viennent récupérer du matériel.

« Les gens, quand ils y vont pour consommer, c'est parce qu'ils savent qu'ils peuvent consommer tranquillement par le mode d'injection, qui est du coup un mode qui est pas forcément toléré par tout le monde, même des consommateurs de drogue. » (Professionnel de CAARUD)

Un espace de sociabilité

Le partage d'une pratique commune permet la création d'espaces de sociabilité et de temps conviviaux entre pairs. « Hélène ne vit pas là, mais elle y passe de temps en temps pour consommer et se poser avec les gens » écrit une responsable d'observation dans sa note ethnographique en mai 2024. Cela est constaté par un professionnel de CAARUD ayant effectué plusieurs maraudes en soirée sur ce lieu. Il décrit des moments de sociabilité conviviale propre aux temps de détente : « passer une soirée ».

« Qui y vivent pas forcément tout le temps, mais qui vont venir pour consommer, pour faire des soirées, en fait. Et qui ont eux, soit d'autres lieux de couchage, soit... Des fois, j'ai vu certaines personnes qui avaient des appartements, qui venaient... Enfin, tu voyais le soir, tu voyais la personne le soir. Donc, ils viennent réellement pour passer une soirée, consommer, passer une soirée. » (Professionnel de CAARUD)

Usages et usagers de drogue dans les espaces festifs

L'espace festif électronique / techno occitan est composé de divers sous-espaces selon :

- **Le type de musique** diffusé qui se divise en sous-groupes mais on note : la *hard*, la *drum*, la *house*, la *trance*, l'*acide*, la *minimale*, la *dub*.
- **Le type d'événements** :
 - o Légal : boites de nuits / salles de concert / bars / *open air* ;
 - o Semi légal : répond à une diversité d'événements mais avec *a minima* l'investissement d'un lieu loué à cet effet ;
 - o L'illégal : correspond à des évènements qui se déroulent dans des lieux investis sans autorisation. On distingue :
 - **Les warehouses** : soirées organisées dans des hangars ou des espaces clos (sous un pont par exemple), souvent payantes entre 5 et 25 € selon les têtes d'affiches. La jauge peut, selon le lieu, atteindre 1500 personnes. Les DJ sont la plupart du temps rémunérés et des « têtes d'affiche » peuvent être invitées ;
 - **Les calages** : soirées souvent organisées en extérieur et à donation libre, dont la jauge se situe autour de 50-100 personnes ;
 - **Les free parties** : événement organisé dans l'espace rural. Des sites emblématiques existent en Occitanie. Les jauge peuvent atteindre 10 000 à 15 000 personnes. L'entrée est sur donation libre.
- **Les publics usagers de ces espaces** : selon les organisateurs, le type d'événements, de musique et les profils d'usagers festifs peuvent être différents, sous l'angle de leur origine sociale, de leur opinion politique ou de leur appartenance à la communauté LGBTQIA+.

Les usages de produits peuvent ainsi différer en fonction des espaces observés. Les données présentées ne sont pas exhaustives. L'investigation dépend des informateurs et de leurs préférences et ne recouvre pas l'ensemble des sous-espaces.

Structuration de l'espace festif toulousain

La « gentrification » de l'espace festif commercial toulousain

L'année 2024 a une nouvelle fois vu la fermeture de lieux alternatifs où il était possible d'accéder à des concerts à moindre coût et une restriction globale des lieux de fête. Un collectif alternatif s'est vu exproprié du hangar qu'ils occupaient depuis près de 30 ans à la fin mars. Une autre salle emblématique du centre-ville a été rachetée et a fermé ses portes au 31 mars également. Il proposait notamment des soirées gratuites ou à moindre coût.

Un nouvel espace a ouvert ses portes dans un espace réhabilité, dans un quartier récent. Mais il est estimé trop cher pour pouvoir accueillir un public large et propose une offre avec des plages horaires plus étroites.

« Voilà, donc on va rester dans des choses.... Concerts, ça finit à 2-3 heures, max. Et concerts électroniques, c'est public assez bobo. C'est des trucs, voilà. Voilà, c'est chaud pour faire des soirées là-bas, ça coûte cher pour en faire. » (**Entretien responsable d'observation festif**)

Finalement, l'espace légal techno toulousain est limité à trois lieux principaux en 2024 : deux situés en périphérie de la ville et un en centre-ville. L'accès à une scène libre (en bar notamment) a été restreint à des heures de sortie de travail, pour des raisons de tranquillité publique, transformant la chronologie des soirées.

« Professionnel 1 : Beaucoup de salles ont fermé. Il n'y a plus beaucoup d'endroits où faire la fête. [...] les concerts, c'est de 19 à 21 heures. Voilà comment on fait la fête à Toulouse aujourd'hui. Donc tu as des concerts qui finissent à l'apéro alors qu'avant, ils duraient jusqu'à 2 heures du matin. Donc on est vraiment... oui, les gens, pour le coup, ils vont ailleurs. [...] Professionnel 2 : C'est une première partie, en fait. Il y a une segmentation des soirées. » (**Entretien collectif de réduction des risques**)

Les *open air*, coordonnés par la mairie mais organisés par des collectifs associatifs, restent une alternative, mais leur format tend également vers une tarification croissante des entrées, donc à une éviction de certains usagers. Les horaires sont également souvent restreints à minuit ou deux heures du matin. Les différents organisateurs et acteurs de la RdRD voient en cela une des causes du report sur la scène illégale, amenant plus de liberté en termes d'horaires, de lieux, un moindre coût et une plus grande diversité de publics, propre au milieu de la *free party*.

« F1 : les gens ils en ont marre d'aller au [salle] je comprends... moi je suis au [salle] je suis trop contente mais je comprends que les jeunes ils en ont marre d'aller au [salle] tous les week-ends.

Coordinatrice TREND : Pourquoi ?

H1 : Parce que en fait, c'est toujours le même lieu en fait. [...]

F2 : moi je trouve que c'est trop bien [salle], c'est juste je pense c'est qu'il y a QUE [salle 1]. Ils aiment pas [salle 1] parce que c'est trop beauf. [salle 2] c'est trop cher...

H1 : c'est ça et puis c'est un public ... centre-ville.

H2 : Il y a pas assez de lieux à Toulouse.

H3 : après c'est vrai ça le truc c'est que les open air, c'est passé de 10 à 40 €...

H1 : À la base les open air c'est gratuit maintenant c'est payant. » (**Groupe focal Festif**)

L'arrivée d'une nouvelle salle au système sonore « innovant » risque également de modifier l'écosystème festif toulousain. Elle n'ouvre qu'en 2025 mais suscite déjà des inquiétudes sur les impacts possibles sur les autres espaces toulousains : « En tout cas, ça risque de modifier un peu le paysage » (Groupe focal festif).

L'ensemble de ces données pointent vers une gentrification de l'espace festif toulousain : une augmentation des prix, une restriction des horaires, une fermeture d'espaces culturels alternatifs au profit d'espaces commerciaux visant des publics différents en termes de programmation et de prix d'entrée.

Le plébiscite du milieu semi-légal par les organisateurs et usagers

Déjà abordé en 2024, l'espace que nous nommons « semi-légal »⁵¹ continue de se déployer dans le paysage toulousain. Il correspond à l'organisation de soirées, souvent en périphérie de la ville, dans des lieux loués à cet effet, pour lesquels les organisateurs engagent parfois une équipe de sécurité. Les soirées sont payantes et réglées en amont par les usagers. Le lieu est dévoilé par les organisateurs une heure ou deux avant le début de l'événement, reprenant ainsi des codes de l'illégalité en se

⁵¹ YEGHICHEYAN Jennifer, SROCYNSKI Méryl, *op. cit.*, 2024, p. 29.

prémunissant des risques judiciaires associés. Les tarifs sont variables selon les organisateurs et le niveau de rémunération des DJ invités.

Les entrées font office d'adhésion à l'association organisatrice, permettant de répondre au cadre légal d'une soirée privée et notamment de mettre en place un bar licence 2. Néanmoins, certains critères de légalité n'y sont pas forcément respectés, les organisateurs peuvent servir des boissons non autorisées par leur licence ou encore ne pas respecter les droits de la Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique (SACEM).

« H1 : On loue une salle et on balance le lieu une heure avant.

Coordinatrice TREND : Mais du coup est ce qu'il y a le respect de l'ensemble des conditions pour qu'on puisse dire que c'est légal ?

H1 : C'est déclaré à la mairie, il y a de la sécu

F1 : Et le proprio il est au courant que c'est une grosse teuf ?

H1 : A priori oui.

H2 : Non mais c'est vrai que c'est pas totalement légal non plus. Bref. [...] On va vendre du punch tu vois on a pas le droit. » (**Groupe focal festif**)

Les milieux illégaux

Les soirées type *warehouse* sont moins nombreuses que par le passé, une partie des collectifs se seraient réorientés vers une activité légale, notamment en raison de risques judiciaires.

« H1 : Et il y a de plus en plus de groupes de warehouse qui vont aller dans le légal. [...]

Coordinatrice TREND : Pourquoi parce que c'est plus rentable ?

H2 : Non c'est plus rentable de faire de l'illégal.

H1 : Je pense que les risques au bout d'un moment...

H2 : En fait à 18 c'est ce que je disais c'est normal de faire de l'illégal mais quand t'arrives à 30 ans, te faire saisir, perquisitionner chez toi, au bout d'un moment t'as plus envie de ça en fait. T'es punk à 18, à 40... » (**Groupe focal festif**)

« Et il y a des collectifs qui sont partis de Toulouse, qui ont changé de nom, aussi, qui font d'autres choses, et qui se dirigent plus vers du légal, aussi » (**Usager, 24 ans**)

Deux collectifs principaux subsistent à Toulouse et organisent toujours des soirées qui regroupent plusieurs centaines de personnes à chaque événement. Elles se tiennent aux marges de la ville, dans des espaces désaffectés, sur des plages horaires élargies, annoncés une ou deux heures avant l'événement par mail aux inscrits, mais reprennent également des codes de la légalité : tarification en fonction des artistes présents, parfois embauche d'une équipe de sécurité, présence d'un débit de boissons.

« Donc ouais, non, après, il y a des... des potes qui ont des collectifs, aussi, sur... et qui organisent, sur du périurbain, périurbain, ouais, on va dire. [...] C'est sur un terrain non déclaré. Un hangar qui est ouvert à la dernière minute.

Coordinatrice TREND : Et en général, les horaires, c'est quoi ?

F1 : C'est du 23h00, 6h00, la plupart du temps.... Ça peut aller jusqu'à 9h00, 10h00, mais c'est plus rare.

Coordinatrice TREND : Et du coup, les prix des soirées, c'est quoi, à peu près ? Est-ce que ça change entre le légal l'illégal ?

F1 : Ben, ça va entre... 5 et... on va dire 5 et 15 balles, on va dire. Ce qui est marrant, c'est qu'il y a du 5 balles en illégal. 10 euros en légal. Tu retournes sur du 15 balles en illégal.

Coordinatrice TREND : Ok. Ouais. Et pourquoi ?

F1 : Parce qu'il y a un crew d'illégal qui fait venir beaucoup des belles têtes d'affiche. Donc, ils rentabilisent comme ça. » (**Usager, 24 ans**)

Quelques usagers critiquent le fait que certains collectifs organisateurs de *warehouse* notamment, s'approprient les codes de l'alternatif, dévoyant « *l'esprit de la free* ». Cet esprit répond à plusieurs principes : l'accueil inconditionnel des personnes (d'où la question de la donation libre), mais aussi la

création d'un univers par le décor et la qualité sonore, ainsi que le respect du lieu et de valeurs morales.

« Coordinatrice TREND : Si c'est intéressant ! [Interruption] Non, mais c'est quoi ton avis du coup ?

Usager : C'est que... Ils sont trop chers. Alors, il faut rentabiliser, il faut aussi... c'est quasiment monté à 20 balles. Parce que, sur certaines soirées, il faut payer les artistes, c'est sûr. Mais je ne sais pas du tout le montant des cachets qu'ils donnent aux artistes. » (**Usager, 23 ans**)

« H1 : Il y a un collectif qui pose des sons comme ça ils font payer 20 balles, et derrière vont même pas nettoyer derrière c'est vraiment un scandale. [...]

H2 : Ah c'est [nom du collectif] ?

F1 : Eux c'est les pires de la terre. Bannis !!!

H1 : Eux, à chaque fois, ils nous appellent. Euh... Vous avez des artistes ? Non, mais t'oublie mon numéro toi. Ouais il y a des meetoo pas sympas. » (**Groupe focal festif**)

Des calages sont organisés régulièrement à Toulouse, sans qu'il ne soit possible d'établir un nombre concret d'événements. La plupart ne sont communiqués que dans les réseaux interpersonnels ou sur des groupes de discussion. Ces événements sont mis en place par des personnes et non des collectifs. Ils consistent en l'organisation de moments de fêtes libres et spontanées.

Une évolution de la fréquentation des différents espaces

La « gentrification » de l'espace festif toulousain légal et la limitation de l'offre des espaces commerciaux conduisent les usagers à fréquenter le milieu semi-légal voire illégal. Il est observé également un report des consommations festives des espaces observés dans TREND vers des bars ou à proximité⁵², et l'organisation de soirées privées en appartement, en plus petits groupes.

« Après, je peux te dire, sur les bars, il y a beaucoup de consommations qui se font dans les toilettes maintenant. [...] Bon, ça a commencé à avoir un comportement un peu comme un Berlinois, on va aller à deux toilettes, ils consomment aux toilettes. [...] Ou dehors, dans la rue. [...] Et après, on va partir en after appart en petite communauté. » (**Usager, 32 ans**)

Ce déport des consommations entraîne plusieurs questionnements :

- Est-ce une conséquence de la fermeture des lieux festifs et accessibles financièrement légaux ?
- Quelle place de la RdRD dans ces espaces où la consommation est plus inhabituelle ?
- Est-ce un phénomène lié aux trajectoires de consommations des personnes interrogées ?

⁵² CADENE Samuel, "Des clients consomment de la cocaïne sous ma fenêtre"... Un café de la place Saint-Sernin est accusé de troubler le voisinage, La Dépêche du midi, 26 septembre 2024. <https://www.ladepeche.fr/2024/09/26/des-clients-du-bar-sortent-du-bar-et-consomment-de-la-cocaine-sous-ma-fenetre-un-cafe-de-la-place-saint-serin-est-accuse-de-troubler-le-voisinage-12222349.php>

Les usages de produits en contexte festif

Une continuité de la consommation de kétamine notamment chez les jeunes

La kétamine est toujours très présente en espace festif, associée ou non à d'autres produits, notamment chez les jeunes (15-25 ans). Elle est en grande majorité sniffé, malgré quelques usages rapportés en injection par voie intramusculaire. Les consommations festives peuvent, pour une partie des personnes, dévier sur un usage intensif, du fait de la forte accoutumance du produit, mais aussi des vulnérabilités potentielles de ces jeunes. Elles peuvent ainsi participer à l'isolement social, notamment pour les personnes en situation de décrochage scolaire.

« *Oui mais il y en avait en free, là en club il y en a partout. Tu vas boire un verre parfois t'as un pote qui va te proposer de la k [kétamine].* ». *Groupe focal festif*
Usager : [...] dans mon entourage, sur 50 potes que je connais, la moitié prend de la k. Et facilement, 2 tiers en ont déjà pris. [...]
Coordinatrice TREND : Et c'est tous des gens de ton âge à peu près ?
Usager : À peu près. La fourchette va de 15 à 18 ans. Dans mes fréquentations.
Coordinatrice TREND : Et ils sont tous au lycée ?
Usager : Soit au lycée, soit disco[larisés]. La plupart desco, c'est ceux qui sont tombés dans la k. » (**Usager, 18 ans**)

Des conséquences sanitaires qui se diversifient avec la diffusion du produit

Les troubles urinaires sont toujours mis en avant comme une des conséquences principales d'une consommation importante de kétamine. Les demandes de soins liées à un trouble de l'usage de la kétamine sont en progression selon les professionnels du soin interrogés.

« *Coordinatrice TREND : Et sur la kétamine, on dit problème urinaire, mais est-ce que vous pouvez développer un petit peu... Est-ce qu'au niveau des femmes, il y a des problèmes aussi gynécologiques particuliers ?*
Médecin CHU : [...] En fait, c'est une cystite inflammatoire amicrobienne. Et ils et elles ont des sensations comme une cystite. Ils ont envie de faire pipi tout le temps. Quand ils font pipi, ils font que dalle. Il y a des brûlures, il y a une gêne, il y a une pesanteur pelvienne.
Médecin CSAPA/CAARUD : Et la même l'impression... Comme s'ils allaient cristalliser un petit peu de sable urinaire ou d'autres choses. Même si je n'ai pas vu une seule colique néphritique véritable. Mais ils ont cette impression-là de... De douleur. » (**Groupe focal sanitaire Montpellier**)

Des difficultés psychologiques voire psychiatriques sont également mises en avant par les professionnels, se traduisant par des manifestations précoces de troubles psychiques, voire des décompensations psychotiques. Enfin, des troubles hépatiques sont mentionnés par les professionnels de santé dans le cadre d'une consommation intensive et prolongée.

« *Médecin CHU : Sur le plan neuropsychique, c'est pas nickel, quand même.*
Médecin CSAPA/CAARUD : Oui, oui. Après, effectivement, ils font des décompensations.
Coordinatrice TREND : Lié à ça aussi ? [...]
Professionnel 1 : [...] Là, il y a vraiment l'effet de persécution à chaque fois. » (**Groupe focal sanitaire Montpellier**)

MDMA : des usages toujours aussi importants, une diminution des pratiques de réduction des risques

La consommation d'ecstasy est toujours aussi présente dans les différents espaces festifs. Elle est largement consommée en clubs du fait de la discréction de la prise et de l'accessibilité financière du produit.

Le nombre de « réassurances »⁵³ rapportées par les intervenants RdRD en espace festif, lié à la consommation d'ecstasy serait en augmentation, du fait de deux facteurs principaux :

- L'absence de pratiques de réduction des risques (fractionnement des doses et espacement des prises) par des publics qui ne seraient pas familiers de la RdRD ;
- Les co-consommations.

« H1 : il y a un gros truc sur les taz là... cet été-là les gars qui se les avalent, concours de celui qui se prend le plus de taz...

H2 : C'est débile en plus.

H1 : Sur les publics un peu go muscu là... mais aussi plus aucune ... sur le truc de fractionner ses doses là. On a eu vraiment pas mal de grosses grosses réassurances sur des taz. Les gens les gobent comme ça. » (Groupe focal festif)

Les ecstasys sont majoritairement consommés par voie orale. Néanmoins, des usages par sniff sont également rapportés, dans un but de réduction des doses, de partage, mais aussi dans l'objectif de « finir les pochons » en fin de soirée. L'effet est décrit comme plus léger et plus court qu'une prise par voie orale. L'inhalation est aussi une alternative à la trace de cocaïne lorsque cette dernière vient à manquer, le mode de consommation par voie nasale étant un geste ritualisé pour certains usagers.

« Usager : Il y a beaucoup de consommation de taz par sniff.

Coordinatrice TREND : Ah ouais ? Donc du coup, ils écrasent et ils font une trace ?

Usager : Ils écrasent, parce que souvent dans le pochon, il reste des morceaux, des machins, parfois comme quand tu ne le prends pas un entier. Et... alors, il y a une recherche qui est un peu RDR avec ça. C'est... Je n'ai pas envie d'être trop défoncé. Une grosse montée, machin. J'ai envie d'avoir un effet où je suis éclaté, mais plus rapidement. Et plus... de manière plus smooth, mais sans avoir la grosse pétée derrière. Et il y a aussi, vachement, le rituel qui est sur la trace.

Coordinatrice TREND : Donc c'est des consommateurs qui consomment aussi de la coke par ailleurs, du coup, et qui préfèrent se...

Usager : C'est ça. Je vois beaucoup de fins de soirée, où bah il y a plus de coke, il n'y a plus rien. Ben, on trace des taz. Ok. Et ça permet aussi de faire consommer plus de potes. Parce qu'un quart ingéré, c'est tout seul. Alors qu'un quart écrasé, tu peux peut faire taper 5-6.

Coordinatrice TREND : Et du coup, d'un point de vue nasal, c'est pas abrasif.

Usager : Ah si, complètement. Même le lendemain matin, ce qui est marrant, c'est que tout le monde se mouche et tout le monde a des couleurs différentes dans ses mouchoirs. » (Usager, 25 ans)

Cathinones : une accessibilité financière qui favorise son usage par les jeunes

Comme en 2023, les cathinones sont mentionnées sous le terme générique de « 3 » sans pour autant qu'il s'agisse de 3 MMC ou de 3 CMC : « Pour les cathinones, c'est : j'ai de la 3. Parce que ça parle à tout le monde, et pour que ça fasse ricochet, en général, c'est vendu pour la 3 » (Usager, 23 ans). Les usagers de cathinones en milieu festif ont un profil comparable aux usagers de kétamine décrits plus hauts : des jeunes, allant vers ces substances notamment en raison de leur accessibilité financière. L'effet recherché est l'effet amphétaminique : stimulant et entactogène.

« Et chez les jeunes, ça y est, il y a les cathinones. Ah, c'est parti. Alors, c'est rigolo parce que maintenant, c'est un nom commun, c'est la 3. Ils savent que c'est pas de la 3, ils l'appellent la 3. Et les jeunes, ça y est, c'est kéta-3. » (Groupe focal sanitaire Montpellier)

« Ça arrive la 3 hein... en club. La ké... ils font des mélanges avec de la kétamine [...] Mais la 3, moi en tout cas, j'en vois beaucoup plus que de la coke autour de moi, parce que ça a des effets différents même si ça rejoint quand même et c'est surtout que c'est moins cher. Tu mélanges ça avec de la ké, tu mélanges ça avec tout en fait. [...] Quand t'as pas de sous tu

⁵³ La réassurance consiste à accompagner psychiquement, et si nécessaire physiquement, une personne ayant une mauvaise expérience des effets d'un produit psychoactif.

prends de la 3 [...] c'est vraiment en club et dans les calages et en after. » (Groupe focal festif Toulouse)

La place de la réduction des risques dans les différents espaces

Selon les espaces, la mise en place de stands de réduction des risques et des dommages est plus ou moins facilitée par les gérants. Si certains espaces légaux sont engagés sur ces thématiques, d'autres y sont beaucoup plus réfractaires. L'espace peut apparaître également inadapté pour pouvoir mettre en place un lieu de réassurance voire un stand de distribution de matériel.

Le type de matériel mis à disposition dépend des organisateurs du stand. Certains s'adaptent au type d'événement (les seringues seront exposées en soirée LGBTQIA+ mais pas lors des *open air*, par exemple). D'autres font le choix d'afficher l'ensemble du matériel disponible sur un support ou de mettre une boîte jaune (couleur de la boîte de récupération des seringues usagées) mais de ne présenter que les matériels adaptés aux consommations festives usuelles (roules ta paille, sérum physiologique, bouchons d'oreille et préservatifs). Le reste est disponible en cas de demande de la part d'un usager. Enfin, certains organisateurs n'ont à disposition qu'une partie du matériel, correspondant aux usages acceptés socialement sur les lieux.

« Coordinatrice TREND : Comme matériel à distribuer, vous avez des roule-ta-paille, des... H2 : Des kits base, des kits + aussi. [...] Là où en passe, pareil, soirées LGBT, slameurs, chemsex... c'est là qu'on en passe. Les kits+ ou les kits chemsex, on en passe... » (Entretien collectif réduction des risques)

« Tout le matos. Alors, nous, tout ce qui est injections, kit base, [...] si ça ne tenait qu'à moi, je le poserais sur le stand. Mais on sait qu'en termes d'image de la boîte, ça peut être un peu mal vu [...]. Mais j'ai insisté pour qu'on en ait quand même. On m'a parlé de la stratégie de la boîte jaune. [...]. C'est : je pose la boîte, et du coup, ils savent. » (Bénévole réduction des risques, 25 ans)

Le rapport entre les organisateurs et les gérants des espaces festifs conditionne également la place de la RdRD dans ces espaces. Des difficultés peuvent notamment émerger sur la question des usages de produits psychoactifs comme des violences sexistes et sexuelles (VSS). Certaines organisations préfèrent ainsi gérer l'ensemble de l'événement afin d'être en contrôle de l'ensemble des paramètres et garantir un moment festif pour toutes et tous.

« L'entrée de boîte de nuit, on a déjà posé au [lieu]. C'est un peu compliqué. On a eu des cas de VSS où les personnes refusent de les sortir. [...] enfin moi, en termes de responsabilité VSS, RDR, je suis beaucoup plus à l'aise dans les événements où on gère tout. Avec notre équipe de sécurité. Vu que c'est nous qui employons directement les agents de sécurité, il y a l'aspect contractuel qui fait qu'en fait, si on leur demande de sortir quelqu'un ils le sortent. » (Bénévole réduction des risques, 25 ans)

La place de la RdRD est extrêmement variable dans les espaces semi-légaux et illégaux et dépend des collectifs organisateurs. Il est néanmoins à noter la sollicitation forte et croissante des dispositifs de réduction des risques intervenants en soirée et des permanences festives délivrant du matériel.

« Demande d'intervention [au collectif de réduction des risques] tous les week-ends l'été et en octobre. Intervention à [warehouse] car ils ont participé financièrement à la RDR contrairement à la fois dernière où ils avaient refusé » (Journal de bord, Toulouse)

Des usagers bénévoles interviennent également de manière individuelle en soirée. Ils ne peuvent proposer de dispositif complet contrairement aux collectifs précédemment cités mais permettent la mise à disposition de matériel dans ces espaces. Ils se sont proposés spontanément à certains collectifs dont ils connaissent les membres. Maintenant, ils peuvent être appelés par d'autres.

« Coordinatrice TREND : Ok, et du coup, t'interviens en tant que personne ? T'interviens en tant que... enfin, comment ça se passe, c'est...

Bénévole : j'interviens en tant que personne. J'essaye de m'organiser avec les organisations des soirées pour... Je suis en lien avec eux, je peux faire le lien avec la police aussi. C'est variable. [...]

Coordinatrice TREND : Ok. Et donc, tu le fais, c'est toi qui décides où tu vas dans tes soirées, ou est-ce que c'est les orgas qui te demandent ?

Bénévole : Au début, on se proposait, ça a commencé comme ça. Je me suis proposé, en fait, à des soirées, aux potes, qui étaient plutôt très chauds. Donc, ça a commencé comme ça. Ils en ont parlé un peu à droite à gauche. Et du coup, là, il y a des collectifs qui nous ont appelé, voilà, pour venir sur leur soirée. Il y a même eu des fois où j'ai dû refuser un collectif, parce qu'il y avait un autre collectif qui m'avait appelé avant, on peut avoir le choix dans nos interventions en fait.

Coordinatrice TREND : Ouais, donc c'est du communautaire, quoi.

Bénévole : Voilà c'est ça.

Coordinatrice TREND : Et du coup, vous êtes rémunérés pour faire ça, ou est-ce que vous avez, je ne sais pas, un privilège en termes de réservation, enfin, comment ça se passe ?

Bénévole : On ne paye pas la soirée, du coup, parce qu'on travaille dessus. On a des bières offertes. Et bon, après, c'est pas le... on m'a jamais proposé... » (**Homme, 24 ans**)

Au regard de l'augmentation de la demande de matériel et d'interventions demandées, plusieurs organisations se posent la question de rationaliser la délivrance voire de la facturer aux organisateurs lorsque l'entrée est payante.

« Coordinatrice TREND : Et d'ailleurs, vous êtes gratuits ou vous faites payer les orgas ?

Professionnel 1 : En fait, quand la soirée est payante, on va leur demander une participation car ça nous permet d'aller à d'autres endroits [...]. Quand c'est un festoche qui fait payer 150 balles l'entrée... [...] Jusqu'à présent, on ne demandait pas puis à un moment, on ne peut plus répondre à toute cette demande par le seul miracle des subventions. [...] On avait trop de demandes donc il a fallu se résigner, on n'a pas eu le choix de dire aux orgas qu'on ne pouvait plus donner du matériel gratuitement. Donc on a commencé à écrire des conventions pour dire que s'ils nous prennent du matériel, on les facture. [...] c'est pas encore installé. C'est juste qu'on commence à médiatiser vachement le fait que du coup, on va calmer le jeu. [...]

Professionnel 2 : Il y a moins de teufeurs [qui demandent du matériel]. Je l'explique pas mais il y a moins de teufeurs. Beaucoup plus de légaux, en grosse majorité, que de free parties. » (**Groupe focal CAARUD Toulouse**)

Certains professionnels et bénévoles expliquent également que certains organisateurs de petites free parties renoncent ou se restreignent à demander du matériel ou une intervention aux collectifs de RdRD en milieu festif. Ces derniers témoignent d'une forme de rationalisation de la demande basée sur les besoins présumés des différentes soirées organisées. L'accessibilité géographique et les créneaux restreints représentent également un frein concret pour des organisateurs ne résidant pas à Toulouse par exemple.

Professionnel 1 : La RDR, venir chercher du matos, c'est du temps, de l'énergie, il faut être motivé, se saisir de la question jusqu'à venir ici... il y en a qui le font mais peut-être que plein se disent...

Professionnel 2 : 'On va prendre un paquet de feuilles A4, on va les découper...'

Professionnel 1 : [...] des teufeurs qui me disaient qu'ils ne demandaient pas de RDR parce que ce sont des petites fêtes et pour eux, si c'est une « petite fête », ce n'est pas cool de demander car on peut être demandé aussi sur des événements où il y a plus de besoins que sur le leur et ils culpabilisent de faire venir une asso ou des intervenants, des pros, pour gérer une teuf de 300 personnes grand max, ils trouvaient pas ça très sympa. » (**Groupe focal CAARUD Toulouse**)

Certains collectifs de RdRD priorisent leurs interventions en fonction de la taille de l'événement, les moyens des associations/collectifs étant insuffisants pour répondre à l'ensemble des besoins sur le territoire occitan.

« Professionnel 1 : Après, c'est vrai que la RDR par nombre de teufs proposées par week-end, par mois, il manque d'associations et de bras pour couvrir la grande partie des teufs. Peut-être qu'il y a aussi des privilégiés, des événements un peu plus gros qui sont ciblés par les acteurs de la RDR parce qu'eux ont de toute façon du mal à tout couvrir. Ça, ça peut amener à se dire « on va pas demander sur notre petite teuf alors qu'il y a un gros événement à côté et si je leur demande, ils pourront peut-être pas ». Essayer de se mettre un peu à la place.

Professionnel 2 : C'est possible.

Professionnel 1 : Parce qu'on ne peut pas couvrir 100 % des besoins de RDR, c'est vrai. En matière de ressources humaines... » (Groupe focal CAARUD Toulouse)

Autres phénomènes

Des pratiques à risque plus fréquemment rapportées par les usagers de *chemsex*

Encadré 3. Éléments de définition

Les usagers distinguent le *chemsex* de l'usage de drogue en contexte sexuel et le réservent aux hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes (HSH). Les notions d'intentionnalité et de consommations dans un but de performance sont mises en avant. La multiplicité des partenaires est également fréquente bien qu'elle ne soit pas obligatoire pour rentrer dans le cadre du *chemsex*. Réserver cette définition à la communauté gay est également pour l'usager dont la citation suit une question de prévalence du phénomène. Si d'autres personnes, lesbiennes ou hétérosexuelles, peuvent avoir des usages de drogue en contexte sexuel, avec les différentes notions qui caractérisent le *chemsex*, ces pratiques ne représentent pas dans ces populations un « phénomène notable ». Ainsi, plus qu'une pratique, cet usager le voit comme un phénomène sociologique englobant des modes de sociabilité propres.

« Quand je sortais de boîte à balle de taz et je cherchais un mec pour baiser, pour moi, ce n'était pas forcément du *chemsex*. Quand je fais un *after* avec 4 mecs, clairement, pour baiser, que je suis sur les réseaux, pour chercher d'autres gars, qu'en plus je cherche d'autres produits sur internet, pour moi la ... on est dedans. C'est plus fluctuant que... [...] Par contre, le *chemsex*, c'est juste entre mecs. Voilà. Je voulais le préciser parce que ça quand on parle des hétér.... Enfin, ok, il doit y en avoir, mais ça ne concerne pas 35 % des hétérios quoi. » (**Usager, 34 ans**).

En Occitanie, le phénomène *chemsex* (voir encadré 3) a été investigué en 2018-2019 lors d'une étude spécifique⁵⁴. Leurs auteurs étaient les deux coordinateurs TREND de l'époque. Ils mettaient déjà en évidence la diversité des profils, les dommages sanitaires et sociaux et la non-affiliation de ce public à celui des usagers de drogue. Les rapports TREND Toulouse⁵⁵ mentionnent dès 2017 l'usage de nouveaux produits de synthèse (NPS). La 3 MMC est mentionnée dès 2020 mais sa diffusion est constatée l'année suivante ainsi que l'élargissement des consommations, chez certains usagers, à des contextes quotidiens, détachés de sessions de *chemsex*. En 2022, ce sont les dommages veineux des injecteurs, appelés dans ce contexte « slammeurs » et leur stigmatisation par les autres chemsexeurs qui faisait l'objet d'une focalisation spécifique. En 2023, les coordinatrices notaient le renforcement de l'accompagnement dédié à ce type d'usagers. En 2024, les données se concentrent sur l'omniprésence des produits au sein de la communauté gay et la difficulté pour certains hommes de rencontrer des partenaires hors *chemsex*. De même, les travailleurs du sexe de ce milieu peinent à satisfaire des demandes qui incluent la prise de produits psychoactifs.

Des difficultés pour certains usagers à trouver des partenaires sexuels sans usage de produits

Selon les personnes interrogées, le COVID a été un tournant dans la place accordée aux produits en contexte sexuel au sein de la communauté gay ainsi que des plateformes numériques et des réseaux sociaux. Depuis, la recherche de partenaires éphémères apparaît beaucoup plus compliquée sans consommation de produits.

« J'étais dans cette optique-là : je veux du sexe maintenant, classique de Grindr, quoi. Et de... J'ai vraiment passé plusieurs heures sur Grindr et sur des personnes qui avaient envie de

⁵⁴ Albisson A., Sudérie G., Le phénomène « Chemsex » en Occitanie dans une analyse croisée sur plusieurs territoires. Rapport d'étude, CREAI-ORS Occitanie, 2019. Pour une vision nationale et plus globale du phénomène voir l'étude de l'OFDT : Millet M. APACHES, Attentes et parcours liés au *chemsex*, Rapport OFDT, 2019.

⁵⁵ L'extension du dispositif à Montpellier et Perpignan date de 2021.

sex cash. Sur les personnes qui avaient envie de sexe cash, j'ai pas réussi à trouver un partenaire qui n'était pas à chems. [...] Trouver des partouzes sans prod, c'est vraiment rare. C'est vraiment rare. Chose qui n'était pas le cas avant. » (Usager, 28 ans)

« [...] Moi je sais pas mais Toulouse ça me fait rigoler mais 30 % des HSH qui a des pratiques de chemsex... Moi je dirais qu'on est sur 60 %. Enfin au moins 50 %. C'est assez hallucinant, [...] moi le week-end, [...] si tu te mets sur Grinder, tu dis tu prends des chems t'en prends aussi, honnêtement t'as un mec sur deux qui va dire oui. » (Usager, 34 ans)

Des difficultés pour les travailleurs du sexe à trouver des clients non demandeurs de produits

De façon parallèle, les travailleurs du sexe (TDS) évoluant dans le milieu gay expriment également des difficultés à travailler sans consommer des produits car leurs clients le leur demandent. Certains recherchent même des substituts non psychoactifs pour feindre l'usage, afin de pouvoir continuer à travailler. Ceux qui refusent perdent de nombreux clients.

« Un TDS gay qui est venu nous demander : je commence à avoir vraiment beaucoup de clients qui me demandent de faire du chemsex dans le cadre de mon TDS, or j'ai pas envie donc qu'est-ce que je pourrais avoir pour faire croire que j'en fais ? Des petits stimulants safe pour que du coup, je puisse faire 'du chemsex'. » (Groupe focal CAARUD Toulouse)

« Les TDS nous [plateforme MPARRI Clémence Isaure] le disent : c'est très compliqué de travailler quand on ne prend pas de produit aujourd'hui quand on est un homme TDS. Il y a certains qui le font, qui disent : non je prends pas de produits, je veux pas que tu prennes de produits. Mais ils perdent beaucoup beaucoup de clients. » (Journal de bord, Toulouse)

Annexes

1. Précautions de lecture

Citer les origines géographiques, culturelles et communautaires des personnes consommatrices et/ou impliquées dans les trafics

Réseau albanais, usagers originaires des pays de l'Est, usagers géorgiens, personnes originaires d'Afrique Sub-saharienne ou maghrébines... Citer les origines géographiques, nationales ou culturelles des personnes est une question délicate, au risque que les informations soient utilisées à d'autres finalités que celles de l'auteur et du cadre de sa recherche, notamment dans le traitement politique et/ou médiatique qui pourrait en être fait. La restriction en France des statistiques ethniques (ou dites raciales/de la diversité) et de la collecte de données liées à l'origine des individus est ainsi censée prévenir le risque de l'identification/assignation communautaire, de la stigmatisation, voire de la justification de diverses formes de xénophobie, qui plus est lorsque les données portent sur des pratiques illégales comme l'usage ou la vente de drogues. Cette option est néanmoins controversée : il lui est reproché une forme de cécité, voire de démagogie, dont l'effet est d'invisibiliser des enjeux d'inégalité de statuts et de conditions de vie dans la société française et la discrimination que ces communautés subissent (Fassin, 2009 ; Geisser, 2007 ; Simon, 2008).

« Responsabilité des chercheurs dans la propagation des stéréotypes forgés par le sens commun » versus « responsabilité des chercheurs dans l'invisibilité d'une question sociale... » (Simon, 2008), la démarche est donc délicate et expose « à des difficultés nombreuses, dont la principale réside dans l'impossibilité de développer un vocabulaire autonome distinct de celui produit par les stéréotypes et préjugés » (Simon, 2008). Les questions que ces processus de catégorisations posent (pourquoi tel groupe est-il désigné/se désigne-t-il à partir de ses origines ? Qui le nomme ainsi ? dans quel contexte ? Quelles historicités de ces désignations ? etc.) sont essentielles à envisager, mais ne pourraient faire l'objet d'une réelle investigation dans le cadre du dispositif TREND.

Il faut néanmoins préciser qu'en mentionnant parfois dans ce rapport l'origine (mais également l'orientation sexuelle) des usagers et/ou personnes impliquées dans les trafics, telle qu'elle est énoncée par les enquêtés (qu'ils soient usagers ou professionnels), notre but n'est pas de concourir à la discrimination de quelques communautés que ce soit. À l'inverse, il nous semble important au sein de TREND de rendre compte des communautés qui se trouvent impliquées dans des usages et des trafics, lorsqu'elles apparaissent comme saillantes dans les observations et les entretiens réalisés, tout en les rattachant aux conditions de vie très souvent précaires, aux formes d'exclusion socio-économique et de discriminations (à l'emploi, par exemple) que ces communautés subissent. Ces processus d'exclusion et ces discriminations peuvent en effet concourir à des choix de subsistance limités (notamment l'engagement dans des économies parallèles) et à des pratiques d'usage de substances psychoactives.

De plus, l'organisation de réseaux de trafic au sein de communautés de même origine nationale et/ou géographique s'explique également par la confiance nécessaire entre les membres d'un réseau menant des activités illégales (du fait notamment du risque de répression). En effet, cette confiance se trouve plus importante et plus simple à mettre en œuvre au sein de structures familiales et de groupes communautaires, notamment lorsque ceux-ci sont déjà constitués comme espace de solidarité et d'organisation collective pour faire face à la précarité, qui plus est dans les quartiers populaires. Néanmoins l'implication dans le trafic ne résulte pas toujours de dynamiques.

Bibliographie

- Éric Fassin, « Comptage ethnique : un débat confus et paradoxal », article publié dans *Le Monde*, le 18 avril 2009
Patrick Simon, « Les statistiques, les sciences sociales françaises et les rapports sociaux ethniques et de "race" », *Revue française de sociologie*, vol 49, 2008, pp 153-162
Vincent Geisser, « "Statistiques ethniques", statistiques éthiques ? », *Migrations Société*, vol. 114, no. 6, 2007, pp. 3-11

Encart rédigé par Nina Tissot, coordinatrice TREND site de Lyon.

2. Glossaire

AAH : Allocation adulte handicapé

AHI : Accueil Hébergement Insertion

ASE : Aide sociale à l'enfance

CAARUD : Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues

CEIP-A : Centres d'Évaluation et d'Information sur la Pharmacodépendance Centres d'Évaluation et d'Information sur la Pharmacodépendance-Addictovigilance

CHU : Centre hospitalier universitaire

CMP : Centre médico-psychologique

CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie

CRS : Compagnies républicaines de sécurité

CSAPA : Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

MNA : Mineur non accompagné

OFAST : Office anti-stupéfiant

RdRD : Réduction des risques et des dommages

RSA : Revenu de solidarité active

SACEM : Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique

SINTES : Système d'information national des toxiques et des substances

SIRASCO : Service d'information, de renseignement et d'analyse stratégique sur la criminalité organisée

SNPS : Service national de police scientifique

TAPAJ : Travail alternatif payé à la Journée

TREND : Tendances récentes et nouvelles drogues

3. Présentation des produits cités

Cannabis

Le cannabis (ou chanvre) est une plante, aux usages divers (textile, isolation, etc.) mais dont les variétés destinées à la consommation sont principalement choisies pour leur taux plus élevé en THC (tétrahydrocannabinol, Δ9-THC), le principal composant psychoactif du cannabis.

Le cannabis est nommé herbe ou haschich selon qu'il s'agisse des sommités fleuries ou de la résine issue de la plante. La résine peut être nommée « shit », « teushi », « teush' » « boulette », « bédo », « chocolat », « marron », « zetla », « haschish », « hasch » ou « taga » gras, tamien, teuteu ; l'herbe peut être nommée « weed », « beuh », « beuher », « ganja », « marie-jeanne ». L'herbe peut également être nommée par un nom de variété (« bubble gum », « AK47 », « Haze » ou « White Widow », etc.).

Le cannabis est principalement fumé sous forme de cigarette confectionnée et contenant du cannabis additionné à du tabac (la cigarette sera nommée « joint », « ouinj », « pétard », « pèt' », « tarpé », « spliff », « beuz », « cône » ou « pilon »). D'autres modes de consommation sont observés plus à la marge. Le cannabis peut être fumé, dans une chicha et autres pipes à eau plus ou moins artisanales (appelés « bangs » ou « bonghs ») ou vaporisé à très haute température (à l'aide d'un vaporisateur, portable ou fixe) pour éviter les effets nocifs de la combustion. Le cannabis peut également être cuisiné et mangé (« space cake »).

Le cannabis (résine ou herbe) est très souvent consommé pour ses effets de détente, bien être et euphorie, parfois en automédication pour la gestion des douleurs, de l'appétit, etc. Il peut aussi être consommé en parallèle d'autres produits pour en moduler les effets.

Opioides

Héroïne

L'héroïne (ou diacetylmorphine) est un opiacé semi-synthétique découvert en 1874 et commercialisé au début du 20^{ème} siècle par la firme Bayer comme médicament pour différentes affections respiratoires dont la tuberculose. En France, elle circule en France associée à des produits de coupe (principalement du paracétamol et/ou de la caféine) dont le mélange est lui aussi appelé héroïne ou encore « héro », « dré », « drew », « came », « bourrin », « cheval », « pedo », « dope », « poudre », « dreupou », « meumeu », « chnouff », « cheuha », « Hélène », etc.). On distingue deux formes d'héroïne : la variété appelée « blanche » (ou « cheblan », « thaï », ou encore « T4 ») est la forme chlorhydrate, soluble dans l'eau. La forme base, nécessitant l'adjonction d'un acide pour se solubiliser est appelée « brune » (ou « rabla », « brown », « marron », « neubru », « rheub' », « brown sugar », « moka » ou encore « paki »). Cela étant, des héroïnes chlorhydrates peuvent être de teinte brunâtre (voire rosées, grises...)⁵⁶.

L'héroïne se consomme en sniff, à l'aide d'une paille : les usagers utilisent alors des outils mis à disposition des structures de RdRD (« roule ta paille », carnet de feuilles à usage unique) ou se fabriquent des pailles eux-mêmes (billet de banque, feuille de papier, etc.).

Le produit peut également être injecté. Il est alors dissous dans de l'eau PPI (pour préparation injectable) – et s'il s'agit d'héroïne brune avec de l'acide citrique, ascorbique ou du jus de citron afin

⁵⁶ Certains usagers nomment ainsi « brune » ou « blanche » en fonction de la couleur, d'autres en fonction de leur solubilité dans l'eau, semant la confusion sur les variétés d'héroïne disponibles.

de la dissoudre. Ce mélange est ensuite chauffé puis filtré (à l'aide d'outils tels que le filtre mis à disposition avec le Stericup®, le Sterifilt® ou les filtres « toupies », mais certains usagers utilisent parfois des filtres de cigarettes) avant d'être injecté.

L'héroïne brune peut être fumée selon la méthode dite de la « chasse au dragon », consistant à utiliser une feuille d'aluminium sur laquelle est déposé le produit pour le chauffer afin qu'il se transforme en liquide. L'usager utilise ensuite une paille afin de fumer les vapeurs émanant du liquide.

L'effet de l'héroïne consiste en un état d'euphorie et de plaisir suivi d'un effet sédatif. L'héroïne est parfois mélangée avec un stimulant comme la cocaïne : on appelle alors ce mélange le « speed-ball ». L'héroïne est aussi utilisée par certains usagers pour réguler des effets d'autres produits, notamment pour gérer les « descentes » des hallucinogènes et des stimulants.

Buprénorphine Haut Dosage

La buprénorphine haut dosage (BHD) est un médicament de substitution aux opiacés (MSO). Autorisé en France en 1995, il est commercialisé depuis 1996 sous la marque Subutex® – d'où son appellation par les usagers de « sub », « subu » ou « bubu » (mais aussi « lubia » qui signifie haricot en arabe) – et depuis 2006 sous sa forme générique. La Buprénorphine n'est pas inscrite sur la liste des stupéfiants, mais sa délivrance est assimilée à celle des médicaments stupéfiants⁵⁷. La buprénorphine est un agoniste partiel des récepteurs opioïdes permettant de réduire le risque d'overdose : les effets du médicament atteignent un plateau au-delà duquel ils ne progressent plus en intensité, même avec une autre molécule. Ces propriétés peuvent ainsi produire un syndrome de manque pour certains usagers consommant d'autres opioïdes.

Un traitement par BHD peut-être initié en médecine de ville pour une durée maximale de 28 jours renouvelables. La BHD existe sous forme de comprimés à laisser fondre sous la langue (sublingual), dosés entre 1 et 8 mg. Ces dernières années, de nouvelles formes de BHD ont été commercialisées, sous l'appellation Suboxone® (association de BHD et de naloxone) puis Orobupré® (forme orodispersible de la BHD).

Lorsqu'il est consommé hors protocole médical, qu'il soit obtenu sur le marché noir ou légalement sur prescription, le Subutex® peut être consommé en injection, en sniff ou même fumé les usagers pouvant alterner ces modes d'administration avec la voie sublinguale. Lorsqu'il est fumé, le comprimé est effrité, mélangé à du tabac (parfois du cannabis) et roulé dans une feuille de papier à cigarette. Pour être injecté, il est simplement mélangé avec de l'eau puis filtré pour en éliminer les excipients. L'injection de BHD peut-être à l'origine de complications sanitaires (notamment d'œdèmes lymphatiques ou « mains de Popeye », ainsi que des endocardites). L'utilisation de filtres plus performants que le filtre coton (Sterifilt®, filtres « toupies ») permet de réduire ces risques.

Méthadone

Le chlorhydrate de méthadone est un opioïde, agoniste morphinique commercialisé en France comme médicament de substitution aux opiacés (MSO) depuis 1995 sous la marque Méthadone®. Il se présente sous la forme de sirop, ainsi que sous forme de gélules depuis 2008 et sa durée d'action (par voie orale) peut aller jusqu'à 28h. Inscrite sur la liste des médicaments stupéfiants, la délivrance de méthadone est soumise à une primo-prescription par un médecin exerçant dans un CSAPA ou un service hospitalier spécialisé (unité d'addictologie, ELSA...). Le relais de prescription peut ensuite être effectué par un médecin de ville, pour une durée maximale de 14 jours pour la forme sirop, et de 28

⁵⁷ Sa prescription doit être établie sur ordonnance sécurisée, mentionnant systématiquement le nom du pharmacien ou de la pharmacie d'officine.

jours pour la forme gélule. La prescription de la forme gélule n'est officiellement possible qu'à l'issue d'un an de stabilisation du traitement sous forme sirop. Qu'elle soit obtenue sur le marché noir ou légalement sur prescription, la méthadone peut être consommée hors protocole médical. Il peut alors s'agir, pour la forme sirop comme pour la gélule, d'usage par voie orale ou en injection. Les formes galéniques de ces médicaments étant volontairement conçues afin d'éviter les usages « détournés », leur injection provoque des dommages physiques difficiles à réduire même par les moyens habituels (filtration, utilisation d'un matériel stérile, accompagnement des usagers à l'injection).

Sulfates de morphine (Skenan®)

Le Skenan® est le nom commercial d'un médicament antalgique contenant du sulfate de morphine. Celui-ci est indiqué pour soulager les douleurs persistantes ou rebelles aux autres analgésiques, notamment les douleurs d'origines cancéreuses. Il peut être possiblement prescrit comme médicament de substitution des opiacés (MSO) dans un cadre précis, bien qu'il ne dispose pas d'autorisation de mise sur le marché officielle pour cela. En effet, la circulaire (dite « circulaire Girard ») de 1996 autorise son usage dans le cadre d'un traitement de substitution lorsque les autres MSO (méthadone et BHD) ne peuvent être prescrits pour diverses raisons, mais avec des restrictions de prescription, celles-ci devant se faire via des médecins addictologues. La demi-vie du Skenan® (2 à 6h) est relativement faible, ce qui ne permet pas de soulager les symptômes de manque des usagers pour l'ensemble de la journée en une prise quotidienne. Le Skenan® est en outre classé sur la liste des médicaments stupéfiants, (ce qui implique des mesures de contrôle telles que la prescription par ordonnance sécurisée).

Le Skénan® (surnommé « skèn' », « neuneu » ou « neuské ») se présente sous forme de gélules contenant des microbilles de morphine à libération immédiate (ActiSkenan®) ou prolongée (Skenan® LP), destinées à être avalées. Lorsqu'il est consommé hors protocole médical, le Skenan® est très majoritairement injecté et parfois consommé par voie orale, la voie nasale restant très marginale. Certains usagers alternent entre ces modes de consommation. La forme galénique du Skenan® LP est conçue pour rendre difficile les usages « détournés » du médicament. L'étape de filtration nécessaire à l'injection est ainsi délicate pour les usagers, ceux-ci optant parfois pour une filtration minimum en conséquence qui peut s'accompagner d'un de détérioration risques pour le système veineux.

Stimulants

Cocaïne/crack

La cocaïne est un alcaloïde extrait de la feuille du cocaïer, un arbuste cultivé en Amérique du Sud (Colombie, Pérou, Bolivie principalement). Son extraction s'effectue en plusieurs étapes pour obtenir un sel, le chlorhydrate de cocaïne. C'est sous cette forme chlorhydrate (poudre blanche), mélangée à des résidus de synthèse et des produits de coupe (principalement le lévamisole et la phénacétine) que circule la cocaïne - souvent appelée « coke », « CC », « C », ainsi que des prénoms commençant par C (principalement Caroline), « frappe » (qui signifie qu'elle est de bonne qualité selon les usagers et les revendeurs qui s'en servent comme argument commercial) ou encore « neige » ou « blanche » - que la cocaïne est sniffée ou injectée. Le sniff s'effectue avec des pailles à usages uniques (distribuées par les intervenants RdRD ou fabriquées par les usagers) ou en utilisant la main ou le coin d'une carte de crédit lorsque l'utilisation d'une paille est impossible. Le recours à l'injection suscite un *craving*⁵⁸ plus important que l'usage en sniff et conduit souvent les usagers à multiplier les prises. Lorsqu'elle est injectée, la cocaïne peut être associée à l'héroïne, ce mélange est nommé « speedball » et est utilisé

⁵⁸ Terme anglo-saxon désignant l'envie irrépressible de consommer le produit.

afin de ressentir les effets de l'héroïne tout en diminuant la somnolence du fait de la stimulation de la cocaïne.

La cocaïne se présente également sous une forme base obtenue après adjonction de bicarbonate de soude ou d'ammoniaque (produisant ainsi une forme solide, appelée « *caillou* » ou « *galette* »), destinée à être fumée⁵⁹, plus rarement injecté. Cette opération nécessite un peu d'eau, la base choisie (ammoniaque ou bicarbonate), un récipient, un ustensile pour mélanger, et une source de chaleur. Des gouttes visqueuses apparaissent alors à la surface de la solution. En séchant, celles-ci se solidifient pour donner un produit qui a l'aspect d'un caillou blanchâtre. Cette forme basée est appelée crack (« *kecra* ») ou free-base (ou « cocaine basée » ou juste « base »), selon qu'elle est vendue directement sous cette forme ou que l'usager réalise lui-même la transformation, mais aussi en fonction des représentations des usagers en question (le free-base jouissant généralement d'une meilleure réputation que le crack).

Puissant stimulant du système nerveux central, la cocaïne agit sur les systèmes dopaminergiques, sérotoninergiques et adrénnergiques. C'est aussi un vasoconstricteur périphérique. Lorsque le produit est fumé, il gagne très rapidement le cerveau, induisant des effets puissants et courts. À ce « flash » décrit comme euphorique et stimulant succède après quelques minutes une « descente », un état très désagréable et violent mêlant sentiment d'angoisse, d'irritabilité ou d'anxiété. Ces effets entraînent chez le sujet une envie irrépressible de renouveler la prise (*craving*). La cocaïne, chlorhydrate ou basée, n'induit pourtant pas de syndrome de sevrage physique à proprement parler comme c'est le cas avec les substances opioïdes ou l'alcool.

MDMA-Ecstasy

La MDMA (méthylène-dioxy-méthamphétamine) est un dérivé amphétaminique découvert en 1912 par la société Merck et dont la consommation récréative est historiquement associée au développement de la scène techno. Ce produit est disponible sous différentes formes : comprimés, cristaux et poudre.

Les comprimés aux couleurs et logos divers sont appelés communément « esctas » ou « taz », « tata », « X », « plomb ». Consommés par voie orale, ces comprimés sont parfois fortement dosés, justifiant souvent la présence d'un trait de « sécabilité » au dos de certaines séries.

Les cristaux translucides ou de couleur grise ou brune sont dénommés « MDMA », « MD », « D » et consommés en « parachute » (le produit est enroulé dans une feuille de papier à cigarette) ou diluée dans une boisson (alcoolisée ou non) puis ingéré. La poudre de couleurs variées peut être issue du concassage de cachets ou de cristaux. Elle est consommée « en parachute », en sniff, diluée dans une boisson et beaucoup plus rarement en injection. La MDMA/ecstasy est consommée pour ses effets stimulants, euphorisants, empathogènes (désinhibants et facilitants les contacts) et entactogènes (amplification des sensations permettant notamment un ressenti particulier du toucher et du son, donc de la musique).

Substances hallucinogènes

LSD

Le diéthyllysergamide (LSD, LSD-25) est un psychotrope hallucinogène synthétisé pour la première fois en 1938 par la société Sandoz, dérivé de l'acide lysergique naturellement produit par l'ergot de seigle,

⁵⁹ La température de vaporisation de la cocaïne sous forme chlorhydrate étant élevée et proche de son point de combustion, celle-ci sera totalement ou partiellement dégradée avant d'être vaporisée, d'où la nécessité d'une transformation préalable de la cocaïne destinée à être fumée.

un champignon qui pousse sur les céréales. Le LSD se présente sous forme liquide, souvent apposée sur un morceau de buvard portant un dessin (cette forme est la plus répandue et est appelée « carton », « buvard », « toncar », « peutri », « peupeu », « L »), ou d'une micro pointe (ressemblant à une mine de crayon les usagers parlent alors de « micropointe » ou « micron »). Le LSD peut être également directement consommé sous sa forme liquide (on parle alors de « goutte ») ou de gélatine. Il se consomme par voie orale à des doses de l'ordre du microgramme. Des cas exceptionnels d'usages par voie intraveineuse existent. L'usage de LSD entraîne des modifications sensorielles intenses, des hallucinations et une perte plus ou moins marquée du sens des réalités. Comme pour les champignons hallucinogènes, le plus souvent, la consommation de LSD n'entraîne ni dépendance, ni tolérance, en particulier du fait de leur consommation en séquences relativement espacées. Les complications aigues de l'usage sont principalement des « bad trips » ou des épisodes « délirants » et des traumatismes.

Kétamine

Le chlorhydrate de kétamine, synthétisé pour la première fois en 1962, est un médicament utilisé en médecine humaine et vétérinaire depuis les années 1960 comme anesthésique. En France, elle est aussi utilisée pour le traitement de la dépression résistante depuis 2020 (Spravato®). Dénommée « kéta », « ké », « K », « spécial K », « poney », « kate », « Hobi One », la kétamine se présente sous forme liquide incolore et inodore, qui une fois « cuisinée » (évaporation du liquide) pourra prendre la forme de très fins cristaux et de poudre de couleur blanche après une deuxième cuisson. L'usage hors cadre médical de kétamine a conduit à conduire à son inscription sur la liste des stupéfiants en 1997. Les préparations injectables de kétamine sont inscrites sur la liste des substances classées comme stupéfiants en 2017.

La kétamine est très majoritairement sniffée, mais peut également être injectée par voie intraveineuse ou intramusculaire. Elle est consommée seule ou associée à d'autres substances, le plus souvent stimulantes (l'appellation « Calvin Klein » désignant le mélange avec la cocaïne, mais des associations avec de la MDMA et des amphétamines sont également observées). Utilisé à des fins médicales, le produit possède des propriétés anesthésiques et analgésiques. À dose faible, son usage est susceptible d'entraîner des effets stimulants. À plus forte dose, hallucinogènes (et notamment de distorsion de la perception visuelle et corporelle) et « dissociatifs » et, à très forte dose, des effets de décorporation (sentiment de quitter son corps et de l'observer de l'extérieur), voire des pertes de conscience (appelées « K-hole »). C'est au bout de 10-15 minutes que les effets se font ressentir lorsque le produit est inhalé, au bout de 30 minutes lorsqu'il est ingéré.

Solvants

GHB-GBL

Le GHB (gamma-hydroxybutyrate) est une molécule de synthèse utilisée en médecine pour le traitement de la narcolepsie et comme anesthésiant. Classé dans la liste des stupéfiants en France en 1999, il se présente généralement sous la forme d'un liquide incolore et inodore, plus rarement sous forme de poudre blanche. Lorsqu'il est détourné de son usage médical pour être consommé à des fins récréatives, ses effets attendus sont l'ébriété, la désinhibition, l'augmentation de la libido, la sédation et l'euphorie.

Le GBL (gamma-butyrolactone, couramment appelé « G ») est un solvant industriel liquide, précurseur chimique du GHB, qui, une fois ingéré, est rapidement métabolisé dans l'organisme en GHB. Cette substance induit des effets identiques à une consommation de GHB, quoique plus rapide et d'une durée plus courte (une à deux heures contre trois à quatre heures). Avant d'être consommé, le GBL

est dilué dans un soda ou de l'eau. Du fait de son utilisation courante dans l'industrie, le GBL n'a fait l'objet d'aucune réglementation particulière jusqu'en 2011, facilitant l'accessibilité et le détournement du produit, si bien qu'au cours des années 2000, son usage a remplacé progressivement celui du GHB. Si dans ce rapport le terme « GHB/GBL » est employé, le GBL reste le produit le plus en circulation et le plus consommé. En 2011, la cession et la vente de GBL sont interdites auprès du grand public, ainsi que les produits qui en contiennent à une concentration supérieure à 10 % ou en quantité supérieure à 100ml. Malgré cela, l'approvisionnement en GBL s'effectue facilement par Internet. À forte dose, le GHB et le GBL ont des propriétés amnésiantes et hypnotiques. Le GBL exige un dosage extrêmement précis (de l'ordre du millilitre) du fait de l'écart étroit entre la dose nécessaire à l'obtention des effets recherchés et l'intoxication aiguë qui peut entraîner des convulsions, une perte de conscience (appelée « G-hole » par les usagers familiers de ce produit) et une dépression respiratoire. La consommation de ces deux produits peut induire une dépendance, avec un effet de tolérance particulièrement marqué.

Protoxyde d'azote

Le protoxyde d'azote, plus communément appelé « ballon » ou « proto », est un gaz utilisé dans le milieu médical en association avec de l'oxygène pour ses propriétés anesthésiques (MEOPA) ou comme analgésique de courte durée (Kalinkox®). Il est également employé comme gaz de pressurisation d'aérosol alimentaire, comme dans les cartouches pour siphon à chantilly ou les aérosols d'air sec. Du fait de son usage industriel, le protoxyde d'azote n'est pas classé sur la liste des produits stupéfiants, d'où la facilité avec laquelle ses consommateurs peuvent se le procurer pour des usages récréatifs en raison de son effet euphorisant de courte durée (quelques minutes). Des bonbonnes contenant des quantités importantes de protoxyde d'azote sont vendues sur internet sont utilisées par certains usagers, en collectif ou de manière isolée. La consommation intensive de protoxyde d'azote entraîne des troubles neurologiques graves et des incontinences urinaires et/ou fécales. Des conséquences psychiatriques sont également observées. Un *craving* important est également décrit par les usagers réguliers, lors de l'absence de consommation.

Nouveaux produits de synthèse

Apparues aux alentours de 2008, les appellations « nouveaux produits de synthèse » (NPS) ou « nouvelles substances psychoactives » (NSP) ou encore « RC » (pour Research Chemical), « smart-drugs », « party-pills », « designer drugs », « sels de bain », « encens », « legal highs », désignent un éventail hétérogène de molécules consommées pour leurs effets psychoactifs. On distingue plusieurs familles, avec, dans chacune d'elles, des molécules aux noms divers, souvent acronyme de leur composition moléculaire mais pas nécessairement : les cathinones (3MMC, etc.), les phénétylamines (2cB, etc.), les opioïdes de synthèse (fentanyl, etc.), les cannabinoïdes de synthèses (JWH-018, UR-144...).

Généralement achetés sur Internet, les NPS sont vendus soit par leurs noms chimiques, soit à travers des noms commerciaux. Les structures moléculaires de certains de ces produits, copiant les substances illicites sans être tout à fait identiques, leur permettaient, le plus souvent, de contourner pendant un temps la législation et de n'être pas encore classés comme stupéfiants. Cependant les autorités s'attachent désormais à classer une famille de molécules, plutôt qu'une molécule unique afin de contrer au mieux la croissance du nombre des nouvelles substances mises sur le marché. Les molécules, une fois classées en France, peuvent continuer d'être commercialisées sur Internet, quand

elles ne sont pas illégales dans le pays hébergeant le site⁶⁰. Les molécules classées sont, par ailleurs, disponibles sur le Darknet.

Cathinones

Le chef de file de cette famille est la molécule de cathinone (β -kéto-amphétamine) alcaloïde sympathicomimétique⁶¹ provenant des feuilles du khat (*Catha edulis*), un arbuste africain, dont elle constitue le principe actif. Elle possède des caractéristiques proches de celles des amphétamines. Les cathinones, molécules synthétiques aux effets stimulants et empathogènes constituent une des familles de molécules intégrées à l'ensemble des nouveaux produits de synthèse (NPS). Parmi les cathinones, la 3-MMC est la substance la plus connue, bien qu'elle ne soit plus que rarement observée sur le marché, suite au classement en tant que stupéfiant aux Pays-Bas. Ces cathinones sont vendues, souvent sous l'appellation générique de « 3 », sous forme de cristaux ou de poudre, de couleur variable (blanc, translucide, jaunâtre). Elles sont consommées en sniff, en parachute ou en injection.

Médicaments psychotropes non opiacés

Prégabaline (Lyrica®)

La prégabaline (commercialisée sous le nom de Lyrica®), est une molécule prescrite contre les douleurs neuropathiques, comme anticonvulsivant ou dans le cas de certains troubles anxieux. Appelé « saroukh » (fusée en arabe), « prégabiline » (issu du nom de la molécule, la prégabaline) ou encore « lyricou », le Lyrica®, comme les benzodiazépines, dont il partage un certain nombre d'effets et de risques, fait l'objet d'usages hors protocole médical, pour des intentionnalités similaires : gestion des effets d'autres produits, désinhibition, recherche de bien-être, etc. Cette molécule a aussi la propriété d'abaisser la tolérance aux opiacés ce qui provoque une augmentation du risque d'overdose lorsqu'elle est consommée en association avec un opioïde.

⁶⁰ C'est le cas des cathinones, la classe entière de molécules ayant été classée en 2012 mais elles continuent d'être vendues sur des sites hébergés aux Pays-Bas, par exemple.

⁶¹ Les sympathicomimétiques (ou sympathomimétiques) sont une classe de médicaments dont les propriétés imitent la stimulation du système nerveux sympathique. Dès lors, ils accélèrent la fréquence cardiaque, dilatent les bronchioles, et provoquent en général une contraction des vaisseaux sanguins (vasoconstriction)

Remerciements

Nous remercions vivement l'ensemble des professionnels des structures mentionnées ci-dessus auxquels s'ajoutent les usagers de drogues et/ou des personnes engagées dans des parcours de soins qui ont consacré du temps à nous renseigner, dont l'anonymat promis est respecté ; les ethnographes Antoine C., Elodie Requier et Sophie Albert, qui récoltent des données difficiles d'accès et donc précieuses pour TREND ; le réseau des collecteurs SINTES, les collègues du CREA-ORS Nathalie Bel pour son soutien documentaire, Christel Andrieu et Jacqueline Belen, pour les accompagnements logistiques et administratifs ; les collègues des autres coordinations TREND/SINTES pour la richesse de nos échanges. Enfin, nous remercions nos soutiens institutionnels et financiers pour leur confiance dans la mise en place des dispositifs TREND et SINTES : l'Agence Régionale de Santé Occitanie, l'Observatoire Français des Drogues et des Tendances addictives (OFDT). Des remerciements particuliers vont à Clément Gérôme, coordinateur national TREND et à Sabrina Cherki, Coordinatrice nationale SINTES, mais aussi Caroline Protais pour sa relecture et Cindy Feng pour sa réactivité à toute épreuve



Observatoire français des drogues et des tendances addictives
69 rue de Varenne 75007 Paris
Tél : 01 41 62 77 16
e-mail : ofdt@ofdt.fr

www.ofdt.fr

Crédit photo couverture : CREAL-ORS Occitanie